

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) et approbation du montant des cotisations – Année 2018 **Page 1142**
- Musée des Beaux-Arts - Mises à disposition de locaux **Page 1142**
- Décision d'estimer en justice **Page 1143**
- Comité directeur de l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69) – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon **Page 1143**

Arrêtés municipaux :

- Abrogation des dispositions de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/599 du 26 septembre

2017 **Page 1144**

- Commissionnement du personnel des Archives **Pages 1145 à 1147**
- Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Enquête publique..... **Page 1148**
- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêtés temporaires..... **Pages 1152 à 1156**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1157**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1197**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1198**
- Communication relative à l'organisation d'un marché de Noël, place Carnot..... **Page 1198**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 1198 à 1208**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) et approbation du montant des cotisations – Année 2018. (Direction générale des services - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L..2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon pris en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, 1er adjoint, les compétences en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Considérant l'appel à cotisation, reçu en date du 22 janvier 2018, par lequel il est demandé à la Ville de Lyon une participation financière, pour l'année 2018, à l'Association des Maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) à hauteur de 57 887,98 euros, dont :

- 38 535,00 euros pour la cotisation nationale à l'AMF ;

- 19 352,98 euros pour la cotisation départementale à l'AMF 69.

Décide :

Article Premier. - Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) ainsi qu'à sa section départementale (AMF 69) est autorisé.

Art. 2. - Le montant total des cotisations s'élevant à 57 887,98 euros est approuvé.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa date de publicité.

Fait à Lyon, le 19 mars 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Richard BRUMM*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de Interactions (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération N° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de Interactions, 141 avenue de Wagram, 75017 Paris, d'organiser une manifestation au Musée le 19 juin 2018 à partir de 14 heures,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Interactions, le 19 juin 2018 à partir de 14h, des locaux sus désignés, pour 100 participants, moyennant une redevance de 6000.00 (six mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (mille cinq cents) euros de visite (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque et le Cloître et son jardin.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 22 mars 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.. 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération N° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, 23 rue Royale, 69001 Lyon, d'organiser une manifestation au Musée le 26 mai 2018 à partir de 14 heures,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, le 26 mai 2018 à partir de 14 heures, des locaux sus désignés, pour 180 participants, moyennant une redevance de 8380.00 (huit mille trois cent quatre-vingts) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (mille cinq cents) euros de visite (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque et le Cloître et son jardin.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 22 mars 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 rue du Président Carnot 69002 Lyon contre le permis de construire n°69 382 17 00303 du 8 décembre 2017 délivré à la société White Knight Grôle Carnot 2013 en vue d'une démolition partielle et de l'aménagement d'un local commercial avec changement de destination de bureau et réfection de devanture sur un terrain situé angle rue du Président Carnot - rue Ferrandière - rue Saint-Bonaventure à Lyon (69002). (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1800852-2 du 9 février 2018 déposée par le Syndicat des copropriétaires du 3 rue du Président Carnot 69002 Lyon, représenté par Maître Pascale Guillaud-Cizaire, Avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par le Syndicat des copropriétaires du 3 rue du Président Carnot 69002 Lyon, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du permis de construire n°69 382 17 00303 du 8 décembre 2017 délivré à la Société White Knight Grôle Carnot 2013,
- la condamnation de la Ville de Lyon aux entiers dépens de l'instance,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 28 mars 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Comité directeur de l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69) – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon en remplacement de M. Thierry Philip (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2122-25 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil du 3^{ème} arrondissement du 10 mars 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes de l'arrondissement ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n°2017-27056 du 26 septembre 2017 désignant Mmes Picot et Gailliott et MM. Képénékian, Philip, Bochard, Kimelfeld, Maleski, Broliquier et Blache pour représenter la Ville de Lyon, en qualité de titulaires, au sein du Comité directeur de l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69) ;

Considérant que l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69) a pour objet de faciliter aux membres de l'association l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que l'AMF 69 est administrée par un Comité directeur composé de représentants des communes, des EPCI à fiscalité propre du Nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon :

- Les représentants des communes disposent des sièges suivants :

- la Ville de Lyon : 9 sièges,
- la Ville de Villeurbanne : 3 sièges,
- la Ville de Vénissieux : 2 sièges,
- Les villes cantons (selon la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2015) : chacune 1 siège,
- Autres cantons (selon la cartographie antérieure au 1^{er} janvier 2015) : chacun 1 siège.

- Les représentants des EPCI à fiscalité propre du Nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon disposent des sièges suivants :

- la Métropole de Lyon : 6 sièges,

- la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône : 4 sièges,
- la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées : 4 sièges,
- la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien : 3 sièges,
- la Communauté de communes Saône Beaujolais : 2 sièges,
- Chaque autre communauté de communes : 1 siège.

Considérant qu'aux termes de l'article 5 des statuts de l'association, M. le Maire de Lyon est appelé à désigner 9 représentants titulaires pour siéger au sein du Comité directeur de l'AMF 69 en qualité de représentants de la Ville de Lyon ;

Considérant que M. Thierry Philip ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein du Comité directeur de l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69), il convient de le remplacer ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté n°2017-27056 du 26 septembre 2017 relatives à la désignation de M. Thierry Philip pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité directeur de l'AMF 69 sont abrogées.

Art. 2. - Mme Catherine Panassier, Maire du 3ème arrondissement de Lyon, est désignée pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité directeur de l'AMF 69 en remplacement de M. Thierry Philip.

La représentation de la Ville de Lyon au sein du Comité directeur de l'AMF 69, pour la durée du mandat en cours, est assurée par les élus dont les noms suivent :

Civilité	Prénom	Nom	Qualité
M.	Georges	Képénékian	Maire de Lyon
Mme	Catherine	Panassier	Maire du 3ème arrondissement
M.	Bernard	Bochard	Maire du 9ème arrondissement
Mme	Myriam	Picot	Maire du 7ème arrondissement
Mme	Béatrice	Gailliot	Maire du 5ème arrondissement
M.	David	Kimelfeld	Maire du 4ème arrondissement
M.	Jérôme	Maleski	Adjoint au maire
M.	Denis	Broliquier	Maire du 2ème arrondissement
M.	Pascal	Blache	Maire du 6ème arrondissement

Art.3. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 26 mars 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Arrêté n° 2018-106 – DIRFI/SG-SIT – Abrogation des dispositions de l'arrêté de délégation de signature en matière comptable et financière n° 2017/599 du 26 septembre 2017 - Délégué : M. Philippe Poullain (Direction générale des services - Direction des finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3173 du 17 juillet 2017 par laquelle l'assemblée délibérante a élu et installé immédiatement M. Georges Képénékian dans ses fonctions de maire de Lyon ;

Vu l'arrêté municipal n° 2017/599 du 26 septembre 2017 donnant à M. Philippe Poullain, délégation de signature en matière comptable et financière ;

Considérant la mutation du délégué en dehors des services de la Ville de Lyon ;

Sur proposition de M. le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/599 du vingt-six septembre deux mil dix-sept (26/09/2017) donnant à M. Philippe Poullain, délégation de signature en matière comptable et financière, sont abrogées.

Art. 2. - Le Directeur général des services de la commune de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Trésorier de Lyon Municipale et de Métropole de Lyon. L'arrêté fait l'objet d'une notification à la/au délégué principal-e et, le cas échéant, à son/sa/ses suppléant-e-s, d'une transmission à M. le Préfet du département du Rhône pour contrôle de légalité et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon.

Art. 3. - Le présent arrêté prend effet à la date de cessation des fonctions du délégué au sein des services de la Ville.

Art. 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par tout-e requérant-e ayant intérêt à agir, devant le Tribunal administratif de Lyon sis Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, Lyon 3ème arrondissement, dans un délai maximal de deux mois à compter de la date citée à l'article précédent.

Lyon, le 19 mars 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Commissionnement du personnel des Archives - Mme Florence Bernigaud (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 15 mai 2012 portant nomination de Mme Florence Bernigaud,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - Mme Florence Bernigaud, Assistante de conservation, est commissionnée pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2ème.

Par ce commissionnement, Mme Florence Bernigaud est habilitée à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

Mme Florence Bernigaud est habilitée à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

Mme Florence Bernigaud ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

Mme Florence Bernigaud est habilitée à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Mme Florence Bernigaud sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de Mme Florence Bernigaud.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives - M. Louis-Faivre d'Arcier (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 portant nomination de M. Louis-Faivre d'Arcier,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - M. Louis-Faivre d'Arcier, Conservateur et Directeur, est commissionné pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2ème.

Par ce commissionnement, M. Louis-Faivre d'Arcier est habilité à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

M. Louis-Faivre d'Arcier est habilité à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

M. Louis-Faivre d'Arcier ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

M. Louis-Faivre d'Arcier est habilité à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de M. Louis-Faivre d'Arcier sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de M. Louis-Faivre d'Arcier.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives - Mme Anne Forest (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 portant nomination de Mme Anne Forest,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - Mme Anne Forest, assistante de conservation, est commissionnée pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2^{ème}.

Par ce commissionnement, Mme Anne Forest est habilitée à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

Mme Anne Forest est habilitée à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

Mme Anne Forest ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

Mme Anne Forest est habilitée à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Mme sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de Mme Anne Forest.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives- Mme Camille Godefroy (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination de Mme Camille Godefroy,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - Mme Camille Godefroy, adjoint du patrimoine, est commissionnée pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2^{ème}.

Par ce commissionnement, Mme Camille Godefroy est habilitée à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

Mme Camille Godefroy est habilitée à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

Mme Camille Godefroy ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

Mme Camille Godefroy est habilitée à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Mme Camille Godefroy sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de Mme Camille Godefroy.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives- Mme Françoise Perrottey (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant nomination de Mme Françoise Perrottey,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - Mme Françoise Perrottey, attachée de conservation, est commissionnée pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2ème.

Par ce commissionnement, Mme Françoise Perrottey est habilitée à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

Mme Françoise Perrottey est habilitée à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

Mme Françoise Perrottey ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

Mme Françoise Perrottey est habilitée à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Mme Françoise Perrottey sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de Mme Françoise Perrottey.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives- M. Tristan Vuillet (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 1er septembre 2015 portant nomination de M. Tristan Vuillet,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - M. Tristan Vuillet, assistant de conservation, est commissionné pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2ème.

Par ce commissionnement, M. Tristan Vuillet est habilité à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

M. Tristan Vuillet est habilité à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

M. Tristan Vuillet ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

M. Tristan Vuillet est habilité à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de M. Tristan Vuillet sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de M. Tristan Vuillet.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Commissionnement du personnel des Archives- Mme Aurélie Chalamel (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'article 322-3-1 du code pénal,

Vu les articles L.114-4, L.114-5 et R114-1 à R114-4 du code du patrimoine,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 portant nomination de Mme Aurélie Chalamel,

Considérant qu'en application de l'article L.114-4 du code du patrimoine, les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance de biens culturels conservés dans un service d'archives peuvent être habilités à procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal réprimant la destruction, la dégradation ou la détérioration de tels biens,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des documents d'archives,

Arrête :

Article Premier. - Mme Aurélie Chalamel, attachée, est commissionnée pour procéder à toutes constatations pour l'application de l'article 322-3-1 du code pénal ayant pour objet la protection des collections publiques, au sein du bâtiment des Archives Municipales, situé 1 place des Archives Lyon 2ème.

Par ce commissionnement, Mme Aurélie Chalamel est habilitée à procéder à toutes constatations de destructions, dégradations et détériorations « d'un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives [...] ».

Mme Aurélie Chalamel est habilitée à assurer des contrôles à la sortie de la salle de lecture en invitant les personnes à bien vouloir ouvrir leur

sac, leur dossier, leur ordinateur portable, afin d'assurer la sécurité des documents.

Les accès peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un officier de police judiciaire.

Mme Aurélie Chalamel ne peut en aucun cas procéder à des fouilles corporelles, ni inspecter d'autorité le contenu d'un sac ou d'une sacoche, le commissionnement ne conférant pas la qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire.

Mme Aurélie Chalamel est habilitée à dresser un procès-verbal en cas d'infraction constatée.

Ce procès-verbal est remis ou envoyé au Procureur de la République du tribunal de grande instance de Lyon. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les quatre jours qui suivent le jour de la constatation de l'infraction.

Art. 2. - Le présent arrêté accompagné d'une ampliation de l'acte portant recrutement de Mme Aurélie Chalamel sera transmis à M. le Président du Tribunal d'Instance de Lyon, en vue de l'assermentation de Mme Aurélie Chalamel.

Art. 3. - Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2017

Le Maire de Lyon
Georges KEPENEKIAN

Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Enquête publique (Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines)

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, les articles L. 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, les articles L. 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-2934 du 16 avril 2012 et du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015 0359 du 11 mai 2015 relatives à la prescription de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) et à son extension sur le territoire de la Commune de Quincieux ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté urbaine n° 2013-4024 du 24 juin 2013 et du Conseil de la Métropole n° 2015-0361 du 11 mai 2015 relatives aux débats réalisés au sein du Conseil de la Communauté urbaine puis de la Métropole sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0360 du 11 mai 2015 relative aux modalités de la collaboration entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du PLU H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2008 du 11 septembre 2017 relative à l'arrêt du bilan de la concertation du PLU-H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2009 du 11 septembre 2017 relative à l'arrêt du projet du PLU-H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2679 du 16 mars 2018 relative à l'arrêt de projet n° 2 du PLU-H ;

Vu l'arrêt de M. le Président de la Métropole n° 2017-07-20-R-0569 du 20 juillet 2017 donnant délégation de signature à M. Michel Le Faou, Vice-Président ;

Vu la décision n° E17000303/69 du 12 janvier 2018 du Président du Tribunal administratif de Lyon désignant une commission d'enquête ;

Considérant que le projet de révision du PLU tenant lieu de PLU-H a fait l'objet des consultations prévues par la loi, qu'il a été transmis pour avis à l'autorité environnementale le 18 septembre 2017 et que les avis recueillis seront versés au dossier d'enquête publique ;

Considérant que les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec Mme la Présidente de la commission d'enquête ;

Arrête :

Article Premier. - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du PLU-H de la Métropole pour une durée de 51 jours consécutifs à partir du mercredi 18 avril 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 7 juin 2018 inclus à 12 heures.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Art. 2. - Le PLU-H est un document qui régit le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le futur PLU de la Métropole intègre pour la première fois la politique de l'habitat et devient le PLU-H.

Le dossier du PLU-H est constitué :

- du rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale,
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- du programme d'orientations et d'actions (POA) pour l'habitat,
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- du règlement (pièces écrites et documents graphiques),
- des annexes.

Les orientations du PADD sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une Métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

L'évaluation environnementale du projet de PLU-H et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du PLU-H (tome 2). L'Avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de cette enquête publique, le Conseil de la Métropole pourra adopter le PLU-H, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, après qu'ils ont été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des Communes membres de la Métropole et des arrondissements de Lyon.

Art. 3. - Par décision de M. le Président du Tribunal administratif de Lyon n° E17000303/69 du 12 janvier 2018, une commission d'enquête a été désignée et est composée comme suit :

- Présidente :

. Mme Marie-Paule Bardèche, retraitée, Préfète honoraire,

- Membres titulaires :

. M. Michel Correnoz, ingénieur chimiste, consultant en gestion et valorisation des déchets,

. M. François Dimier, retraité, Directeur de l'Agence d'urbanisme,

- . Mme Joyce Chetot, retraitée, ingénieure principale d'études sanitaires,
- . M. Gérard Girin, retraité, ingénieur environnement, Maire honoraire de Sarcey,
- . Mme Françoise Chardigny, ingénieure écologue,
- . M. André Moingeon, retraité, ingénieur EDF,
- . Mme Dominique Boulet-Régny, retraitée du notariat,
- . M. Jean-Louis Beuchot, retraité, proviseur,
- . M. Jean Dupont, retraité, cadre supérieur en entreprises privées,
- . M. Bernard Zabinski, retraité, cadre dirigeant dans l'industrie privée,

- membres suppléants :

- . Mme Anne Mitault, juriste,
- . M. Jean-Pierre Bionda, retraité de la fonction publique, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts,
- . M. Roland Dassin, retraité, fonctionnaire du Ministère de l'écologie et du développement durable,
- . M. Gérard Deverchère, retraité, technicien supérieur en chef du développement durable,
- . M. Gérald Marinot, retraité, militaire et cadre du privé, ancien Maire.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Paule Bardèche, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel Correnoz, membre titulaire.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Art. 4. - Durant la période de l'enquête publique du mercredi 18 avril 2018 à 9 heures au jeudi 7 juin 2018 à 12 heures, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres titulaires de la commission d'enquête, seront déposés dans les Mairies de chaque Commune située sur le territoire de la Métropole, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, dans les Mairies des 9 arrondissements de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^eme, siège de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance gratuitement dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public dans les Mairies et de 8 h 30 à 16 heures à l'Hôtel de la Métropole (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon>.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^eme.

Art. 5. - Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les Mairies de chaque Commune située sur le territoire de la Métropole, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^eme, dans les Mairies des 9 arrondissements de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^eme, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),

- soit lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête et définies à l'article 6^{ème},

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon>,

- soit par courriel à l'adresse électronique : pluh-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,

- soit en les adressant par écrit à Mme la Présidente de la commission d'enquête sur le projet de PLU-H, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public seront consultables au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon>.

Art. 6. - La Présidente, ou l'un des membres de la commission d'enquête publique visé à l'article 3^o ci-dessus, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Albi sur Saône - Mairie . mercredi 25 avril 2018 de 15 heures à 18 heures, . jeudi 24 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, - Bron - service urbanisme - direction de la cohésion et du développement urbain 152 bis avenue Franklin Roosevelt, . jeudi 26 avril 2018 de 14 heures à 17 heures, . lundi 14 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, . mardi 22 mai 2018 de 15 h 30 à 18 h 30, . jeudi 31 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, - Cailloux sur Fontaines - Mairie . jeudi 3 mai 2018 de 14 heures à 17 heures, . mardi 29 mai 2018 de 15 heures à 18 heures, - Caluire et Cuire - Mairie . mercredi 18 avril 2018 de 9 heures à 12 heures, . samedi 5 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30, . jeudi 24 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30, . le lundi 4 juin 2018 de 14 heures à 17 heures, - Champagne au Mont d'Or - centre technique municipal 123 avenue de Lanessan . lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 heures, . mercredi 16 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, . le samedi 2 juin 2018 de 9 heures à 12 heures, - Charbonnières les Bains - Mairie . mardi 24 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30, | <ul style="list-style-type: none"> . mercredi 23 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, . samedi 2 juin 2018 de 9 heures à 11 h 30, - Charly - Mairie . samedi 21 avril 2018 de 9 heures à 12 heures, . jeudi 3 mai 2018 de 14 heures à 17 heures, . mardi 15 mai 2018 de 14 heures à 17 heures, - Chassieu - centre technique municipal 27 chemin de l'Afrique . samedi 28 avril 2018 de 9 heures à 12 heures, . jeudi 3 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, . mercredi 16 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, - Collonges au Mont d'Or - Mairie . jeudi 26 avril 2018 de 14 heures à 17 heures, . samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, - Corbas - centre technique 50 route de Saint-Priest . jeudi 26 avril 2018 de 14 heures à 17 heures, . mardi 15 mai 2018 de 9 heures à 12 heures, . vendredi 1er juin 2018 de 14 heures à 17 heures, - Couzon au Mont d'Or - Mairie . jeudi 26 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30, . mardi 5 juin 2018 de 8 h 30 à 11 h 30, - Craonne - Mairie . mardi 24 avril 2018 de 14 heures à 17 heures, . jeudi 3 mai 2018 de 14 heures à 17 heures, . vendredi 25 mai 2018 de 14 heures à 17 heures, - Curis au Mont d'Or - Mairie |
|---|--|

- . vendredi 25 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Dardilly - Mairie
 - . lundi 23 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . samedi 19 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . mardi 5 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Décines Charpieu - Mairie annexe - pôle cadre de vie et aménagement du territoire 2-4 rue Marcelin Berthelot
 - . mercredi 25 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . vendredi 4 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . mardi 15 mai 2018 de 15 heures à 18 heures,
 - . vendredi 1er juin 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Ecully - Mairie
 - . vendredi 20 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,
 - . mercredi 16 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . jeudi 31 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Feyzin - Mairie
 - . mardi 24 avril 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
 - . samedi 5 mai 2018 de 9 h 30 à 12 heures,
 - . mercredi 30 mai 2018 de 14 heures à 17 h 30,
- Fleurieu sur Saône - Mairie
 - . samedi 21 avril 2018 de 8 heures à 11 heures,
- Fontaines Saint-Martin - Mairie
 - . samedi 5 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . lundi 4 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
- Fontaines sur Saône - Mairie
 - . jeudi 3 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . samedi 19 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,
 - . mercredi 6 juin 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,
- Francheville - Mairie
 - . mercredi 18 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . jeudi 3 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . mardi 29 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Genay - Mairie
 - . samedi 28 avril 2018 de 9 heures à 11 heures,
 - . mardi 15 mai 2018 de 16 heures à 19 heures,
 - . lundi 28 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,
- Givors - Mairie
 - . vendredi 4 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
 - . mercredi 16 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,
 - . mardi 5 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Grigny - Mairie
 - . samedi 28 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . jeudi 31 mai 2018 de 15 h 30 à 18 h 30,
- Irigny - Mairie
 - . mercredi 18 avril 2018 de 13 h 30 à 17 h 30,
 - . jeudi 3 mai 2018 de 8h45 à 11h45,
 - . lundi 28 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Jonage - Mairie
 - . lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . samedi 2 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- la Mulatière - Mairie
 - . mercredi 25 avril 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,
 - . lundi 14 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- la Tour de Salvagny - Mairie
 - . vendredi 20 avril 2018 de 13 h 30 à 16 heures,
- . mercredi 16 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- . jeudi 31 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Limonest - Mairie
 - . samedi 28 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . mercredi 16 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . vendredi 1er juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lissieu - Mairie
 - . samedi 21 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . mercredi 2 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon - direction de l'aménagement urbain 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e
 - . mercredi 25 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon 1er - Mairie
 - . jeudi 3 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
 - . mercredi 16 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
- Lyon 2ème - Mairie
 - . samedi 28 avril 2018 de 9 h 30 à 12 heures,
 - . jeudi 24 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon 3ème - Mairie
 - . mercredi 2 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
 - . samedi 2 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon 4ème - Mairie
 - . lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 h 30,
 - . samedi 26 mai 2018 de 9 h 30 à 12 heures,
- Lyon 5ème - Mairie
 - . lundi 30 avril 2018 de 9 h 30 à 12 h 30,
 - . mardi 29 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
- Lyon 6ème - Mairie
 - . samedi 5 mai 2018 de 9 h 30 à 12 heures,
 - . mardi 5 juin 2018 de 13h45 à 16h45,
- Lyon 7ème - Mairie
 - . mercredi 23 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
 - . jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon 8ème - Mairie
 - . jeudi 26 avril 2018 de 16 heures à 19 heures,
 - . lundi 4 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Lyon 9ème - Mairie
 - . mardi 15 mai 2018 de 14 heures à 16h45,
 - . vendredi 1er juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Marcy l'Etoile - Mairie
 - . mercredi 23 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . mardi 5 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Meyzieu - Mairie
 - . vendredi 27 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . lundi 14 mai 2018 de 15 heures à 18 heures,
 - . mardi 22 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . lundi 4 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- Mions - Catem 57 bis rue des Brosses
 - . mercredi 2 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
 - . vendredi 25 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
 - . mercredi 6 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Montanay - Mairie
 - . mercredi 2 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

. mardi 22 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

- Neuville sur Saône - Mairie

. mardi 24 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,

. jeudi 24 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

. mercredi 6 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Oullins - Mairie

. lundi 23 avril 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

. lundi 14 mai 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

. jeudi 31 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. lundi 4 juin 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

- Pierre Bénite - Mairie

. mercredi 18 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 15 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Poleymieux au Mont d'Or - Mairie

. mardi 5 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,

- Quincieux - Mairie

. jeudi 3 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mercredi 23 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Rillieux la Pape - Mairie

. jeudi 26 avril 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

. mercredi 16 mai 2018 de 15 h 30 à 18 h 30,

. samedi 26 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

. mardi 5 juin 2018 de 15 h 30 à 18 h 30,

- Rochetaillée sur Saône - Mairie

. mardi 22 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

- Saint-Cyr au Mont d'Or - Mairie

. mercredi 2 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

. samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. vendredi 1er juin 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Saint-Didier au Mont d'Or - Mairie

. vendredi 4 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. vendredi 25 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 5 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Sainte-Foy lès Lyon - Mairie

. mercredi 25 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 22 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. lundi 28 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mercredi 6 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Saint-Fons - Mairie

. lundi 23 avril 2018 de 15 h 30 à 18 h 30

. lundi 4 juin 2018 de 15 h 30 à 18 h 30

- Saint-Genis Laval - Mairie

. lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 22 mai 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

. jeudi 31 mai 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

. lundi 4 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Saint-Genis les Ollières - Mairie

. lundi 30 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,

. mardi 29 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Saint-Germain au Mont d'Or - Mairie

. lundi 23 avril 2018 de 15 heures à 18 heures,

. vendredi 25 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Saint-Priest - Mairie

. vendredi 27 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 15 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

. jeudi 24 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

. vendredi 1er juin 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Saint-Romain au Mont d'Or - Mairie

. vendredi 4 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Sathonay Camp - Mairie

. jeudi 19 avril 2018 de 16 heures à 19 heures,

. jeudi 17 mai 2018 de 16 heures à 19 heures,

. jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Sathonay Village - Mairie

. lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. samedi 2 juin 2018 de 8 h 30 à 11 h 30,

- Solaize - Mairie

. mercredi 25 avril 2018 de 14 heures à 18 heures,

. samedi 2 juin 2018 de 10 heures à 12 heures,

- Tassin la Demi Lune - Mairie

. mercredi 18 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. lundi 30 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 11h45,

. jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,

- Vaulx en Velin - direction du développement urbain - service urbanisme 15 rue Jules Romains

. lundi 23 avril 2018 de 13 h 30 à 16 h 30,

. jeudi 3 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,

. mardi 15 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. lundi 4 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Vénissieux - Mairie

. mercredi 25 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,

. vendredi 4 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. jeudi 17 mai 2018 de 16 heures à 19 heures,

. lundi 28 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mardi 5 juin 2018 de 14 heures à 17 heures,

- Vernaison - Mairie

. jeudi 3 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,

. samedi 19 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mercredi 6 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30,

- Villeurbanne - Mairie

. mercredi 18 avril 2018 de 14 heures à 17 heures,

. samedi 5 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. lundi 14 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. mercredi 6 juin 2018 de 15 heures à 18 heures,

- Hôtel de la Métropole - 20 rue du Lac Lyon 3°

. jeudi 19 avril 2018 de 13 h 30 à 17 h 30,

. samedi 28 avril 2018 de 9 heures à 12 heures,

. jeudi 3 mai 2018 de 15 heures à 18 heures,

. lundi 14 mai 2018 de 12 heures à 15 heures,

. samedi 26 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,

. jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures.

Art. 7. - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de l'enquête, un avis au public portant les indications figurant au présent arrêté sera publié par voie d'affichage à l'Hôtel de la Métropole, dans les Mairies des Communes situées sur le territoire de la Métropole et dans les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Cet avis sera inséré au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux

diffusés dans la Métropole et le département du Rhône. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

L'accomplissement des mesures d'affichage sera certifié, chacun pour ce qui le concerne, par M. le Président de la Métropole et par les Maires des Communes et des arrondissements de Lyon situés sur le territoire de la Métropole.

Art. 8. - A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête papier et les documents annexés le cas échéant, seront transmis sans délai à Mme la Présidente de la commission d'enquête et clos par cette dernière.

Art. 9. - Dans les délais qui, en application de l'article L 123-15 du code de l'environnement, lui seront attribués sur sa demande par M. le Président de la Métropole, au regard du nombre des contributions recueillies, Mme la Présidente de la commission d'enquête transmettra respectivement à M. le Président de la Métropole et à M. le Président du Tribunal administratif le rapport de la commission d'enquête ainsi que, dans une présentation distincte, ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : à l'Hôtel de la Métropole, dans les Mairies des Communes et dans les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Ils seront également disponibles sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com.

Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1 n° 78-753 de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Art. 10. - Le projet de révision du PLU-H de la Métropole soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Henri Bertrand, responsable du service planification de la Métropole, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Art. 11. - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Mmes et MM. les Maires des Communes situées sur le territoire de la Métropole et des 9 arrondissements de la Ville de Lyon,
- à M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées,
- aux membres de la commission d'enquête.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com.

Art. 12. - M. le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 21 mars 2018

*Pour le Président,
le Vice-Président délégué,
Michel Le Faou*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 4284 LDR/DDI - Dans certaines rues de Lyon 3e, 6e et 7e (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L. 2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L. 2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Métropole de Lyon / Direction logistique et bâtiments / voirie et eau des voies navigables de France et de la compagnie nationale du Rhône;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des berges du Rhône, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules dans certaines rues à Lyon 3e, 6e et 7e.

Arrête :

Article Premier. – A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs sera autorisé sur la piste piétonne uniquement pour des interventions d'une durée inférieure à 24 heures :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône,
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône,
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône,
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône,
- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône,
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 2. - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et afficher visiblement le présent arrêté derrière le pare-brise de leurs véhicules :

- avenue de Grande Bretagne, sur les berges du Rhône,
- quai de Serbie, sur les berges du Rhône,
- quai Général Sarrail, sur les berges du Rhône,
- quai Victor Augagneur, sur les berges du Rhône,

- quai Claude Bernard, sur les berges du Rhône,
- avenue Leclerc, sur les berges du Rhône.

Art. 3. - La circulation et l'arrêt des véhicules seront interdits sur l'estacade nautique et les espaces verts.

Art. 4. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 5. - La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire).

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 4285 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise RGE 38 sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de l'entreprise RGE 38.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise RGE 38 assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2 - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de l'entreprise RGE 38 sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

En dehors des axes à forte affluence prescrits par l'arrêté municipal 2015 C 13688 les interventions devront se faire entre 09 heures et 17 heures.

Sur les axes à forte affluence, prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, l'entreprise interviendra entre 22 heures et 6 heures.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'Otep ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 19. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2018 C 4286 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise M. Daniel Concalves sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire, les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de l'entreprise Daniel Concalves ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Daniel Concalves assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 40 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2 - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, les véhicules d'intervention de l'entreprise Daniel Concalves sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

En dehors des axes à forte affluence prescrits par l'arrêté municipal 2015 C 13688 les interventions devront se faire entre 9 heures et 17 heures.

Sur les axes à forte affluence, prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, l'entreprise interviendra entre 22 heures et 6 heures.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'Otep ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 19. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2018 C 4333 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise EUROJOINT : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment :

l'Article L.3642-2 ;

Les articles L..2213-2-2°), L.2213-2-3°), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Les articles L..2213-1, L.2213-2-1°), L.2213-3-2°), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n°2014-12-23-r0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à pierre abadie, Vice-président délégué à la voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 c 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences;

Vu la demande de l'entreprise Eurojoint ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 de 9h00 à 16h30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. – Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 13. – La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire N°: 2018 C 4333 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Eurojoint-Atlantic Route : sur le territoire de la Ville de Lyon. (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

l'Article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n°2014-12-23-r0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à pierre abadie, vice-président délégué à la voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences;

Vu la demande de l'Entreprise Eurojoint- Atlantic Route ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des recherches et des marquages de réseaux, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint- Atlantic Route assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier - A partir du 1er avril 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 de 9 heures à 16 h 30, les véhicules d'intervention de l'entreprise Eurojoint- Atlantic Route sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 2. – Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale, les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 4. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10, afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 6. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra installer une circulation alternée gérée par piquets K10.

Art. 7. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 8. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 9. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténares de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 10. – Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 11. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 12. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT,

DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 13. – La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation Temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4228	Entreprise Djef Immmos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	Le vendredi 30 mars 2018
4229	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre la rue Henri IV et la rue Victor Hugo	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 11 mai 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, entre le n° 28 et la rue Victor Hugo	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 11 mai 2018, de 7h30 à 16h30
				Place Carnot	côté Nord, entre la rue Henri IV et la rue Victor Hugo	
4230	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chemisage de branchement sans tranchées	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Bellecordière	entre la rue de la Barre et la place de l'Hôpital	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Pau-fique	côté Sud, entre la rue de la République et la place de l'Hôpital	
4231	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 128	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au samedi 5 mai 2018
4232	Entreprise Rhône Alpes Stores	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de stores à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 32	Le jeudi 5 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4233	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	sur 40 m, au droit du n° 44	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 44	
4234	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation urgente sur fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Auguste Comte	entre la rue Franklin et la rue des Remparts d'Ainay	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mardi 10 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4235	L'établissement Sempre Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	au droit du n° 105, sur une longueur de 8,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4236	L'établissement Yoshi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 5, sur une longueur de 15,50 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4237	L'établissement Wolf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	au droit du n° 2, sur une longueur de 20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4238	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Casimir Périer	entre la rue Smith et le cours Charlemagne	Les lundi 9 avril 2018 et mardi 10 avril 2018, de 9h à 16h
4239	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Voltaire et la rue Duguesclin	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au samedi 21 avril 2018, de 22h à 6h
4240	Entreprise Girod-Moretti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'une grue à tour	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue ponctuellement le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange Place de Fourvière	lors de la phase de démontage et la manoeuvre de la grue des deux côtés de la chaussée entre le n° 9 et la place de Fourvière des deux côtés de la chaussée «Nord»	Le mardi 3 avril 2018
4241	Entreprises Coiro / Stal / Eurovia / de Filipis/ Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des cycles sera aménagée en voie partagée avec les piétons la circulation des cycles sera interdite la circulation des véhicules sera interdite la sortie des véhicules depuis le quai bas devra être maintenue le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	entre le pont Kitchener Marchand et le pont SNCF sens Nord/Sud, bretelle d'accès au quai Rambaud depuis le pont Kitchener Marchand sens Nord/Sud, au droit du pont SNCF sur le quai bas, entre le pont SNCF et le pont Kitchener Marchand	A partir du mercredi 28 mars 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
4242	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 28 mars 2018 jusqu'au samedi 28 avril 2018
4243	Entreprise Az Marquage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rochaix	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 77	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4244	Entreprise Dulac Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue Mortier	sur la piste cyclable à contresens	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 20 m en face du n° 10	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4245	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations dans le jardin Renard	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté impair (Est) en face des n° 58 à 60	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h à 15h
4246	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 5 m, en face de l'immeuble situé au n° 10-12	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 18 avril 2018
4247	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Genève	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au lundi 16 avril 2018
4248	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Jacquier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 18	Le mardi 3 avril 2018, de 8h à 18h
4249	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 60	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
				Rue Robert	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 106	
4250	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de l'Artillerie	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Challemel Lacour	Le vendredi 30 mars 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Challemel Lacour et la rue Saint-Jean de Dieu	
4251	Entreprises Nouveta, Stracchi, Seea Tp, Polen, Kangourou, S.E.R.E.L.Y., Delta Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Sud / Nord, trémie d'accès au quai Bellevue	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au lundi 2 juillet 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Boucle	contre-allée Nord, sens Nord / Sud, stationnement en épis situé en face des n° 55 à 61	
4252	Entreprise Aquarem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	côté impair, entre le n° 25 et n° 27	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4253	Entreprise Acrocha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'affichage sur palissades de chantier	la circulation des véhicules sera effectuée sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 11h	
4254	Entreprise Dulac Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue Mortier	sur la piste cyclable à contre-sens	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018	
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 20 m en face du n° 10		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens				côté pair, sur 20 m au droit du n° 10
			la circulation des véhicules sera interdite				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant							
4255	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place des emprises de chantiers du demandeur sera autorisée	Rue Diderot	sur 10 m, au droit du n° 11	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 18 avril 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	sur 5 m, au droit du n° 8		
				Rue Diderot	sur 10 m, au droit du n° 11		
4256	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Adrien Godien	au carrefour avec le cours d'Herbouville	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au carrefour avec le cours Aristide Briand		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au carrefour avec la montée de la Boucle		
					au carrefour avec le cours d'Herbouville		
au carrefour avec le cours Aristide Briand							
4257	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Terreaux	chaussée «Nord», lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Romarin	sur la zone de desserte située au droit du n° 33		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4258	Entreprises Nouveta, Stracchi, Seea Tp, Polen, Kangourou, S.E.R.E.L.Y., Delta Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord / Sud	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4259	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	côté impair (Nord), entre le n° 27 et la rue Duguesclin	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 4 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair (Est), entre le n° 105 et la rue Bossuet	
				Rue Bossuet	côté impair (Nord), entre le n° 27 et la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	côté impair (Est), entre le n° 105 et la rue Bossuet	
4260	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Jean Novel	côté Sud, entre le boulevard Stalingrad et la rue Louis Guérin	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 4 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin	au droit de la clinique du Parc	
4261	Entreprise Metofer Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	La circulation des cycles sera interdite	Rue Garibaldi	sur la piste cyclable, sur 20 m au droit du n° 246, les cycles empruntant la piste cyclable auront l'obligation de mettre le pied à terre	Le mercredi 28 mars 2018, de 9h30 à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 246	
4262	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Vincent de Paul	trottoir Sud, sur 50 m à l'est de la route de Vienne	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Saint-Vincent de Paul	A partir du lundi 2 avril 2018 jusqu'au mercredi 4 avril 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Saint-Vincent de Paul	au débouché de la rue Pierre Delore	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4263	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Ambroise Paré		A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018	
				Rue Xavier Privas			
				Rue Victor de Laprade			
				Rue Guillaume Paradin			
				Rue Emile Combes			
				Rue Xavier Privas			
				Rue Emile Combes			
				Rue Victor de Laprade			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Guillaume Paradin			des deux côtés de la chaussée
				Boulevard Ambroise Paré			
				Rue Victor de Laprade			
				Rue Emile Combes			
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Xavier Privas						

4264	Entreprise Ims-Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté pair, entre le n° 4 et n° 4 Bis	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
				Rue Cavenne	côté Est, sur 40 m au Nord de la rue de l'Université	
			le véhicule de l'entreprise Ims-Rn sera autorisé	Rue de l'Université	trottoir Sud, entre le n° 4 et n° 4 Bis	
				Rue Cavenne	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue de l'Université	

4265	La Ville de Lyon - Direction de la Police Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'hommage à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et Trèbes	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	Place Bellecour	chaussée Nord	Le mercredi 28 mars 2018, de 10h à 13h
				Rue Gasparin	entre la rue des Archers et la place Bellecour	

4266	Entreprise Voilerie Villeurbannaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Montesquieu	trottoir Sud, au droit du n° 36	Le mardi 3 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 29 et la rue Béchevelin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4267	Association Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 2 voies	Cours Franklin Roosevelt	entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	Le samedi 23 juin 2018, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé		chaussée principale sur les voies Sud et Nord le long des terre-pleins, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Duguesclin et la rue Boileau contre-allées Sud et Nord, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du vendredi 22 juin 2018, 16h, jusqu'au samedi 23 juin 2018, 22h
4268	L'établissement Le Phenix Bar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laporte	sur 7 m, au Nord du n° 7	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4269	L'établissement Papotte And Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	au droit du n° 10, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4270	L'établissement Saveurs et Composés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gorge de Loup	sur 6 m à l'Ouest du n° 23	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4271	L'établissement So Délice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté pair, sur 4 m au droit du n° 96	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4272	L'établissement Taco's House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 6 m au droit du n° 51	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4273	L'établissement Terra Lusa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 5 m au droit du n° 61	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4274	Entreprise Sarl Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	au droit du n° 42	A partir du jeudi 29 mars 2018, 14h, jusqu'au vendredi 30 mars 2018, 2h
			l'installation de deux tentes 3 x 3 sera autorisée			Le jeudi 29 mars 2018, de 15h à 23h59
4275	L'établissement Le Bouchon de Vaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	sur 12,65 m au droit du n° 34	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4276	Etablissement la Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	du n° 32 au n° 36	A partir du vendredi 6 avril 2018, 8h, jusqu'au samedi 7 avril 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4277	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Créqui	entre l'emprise chantier et le cours Franklin Roosevelt	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des 2 côtés de la chaussée entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Crillon	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Tronchet	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Crillon	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le cours Franklin Roosevelt	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 9h à 16h
4278	Entreprise Théâtre du Grabuge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Cabaret Citoyen	des animations seront autorisées	Place André Latarget		A partir du jeudi 3 mai 2018 jusqu'au dimanche 6 mai 2018, de 9h à 22h
			des installations seront autorisées			A partir du mercredi 2 mai 2018, 8h, jusqu'au lundi 7 mai 2018, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Est, sur 5 emplacements en épi au Nord / Est de la place
4279	La Chambre de Commerce Italienne de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	des installations seront autorisées	Place de la République	partie Nord	A partir du mercredi 19 septembre 2018, 9h, jusqu'au lundi 24 septembre 2018, 9h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes Rue Président Carnot	des 2 côtés entre la rue Thomassin et la rue Jussieu, à l'exception des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduites et aux taxis	
4280	La Ville de Lyon - la Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une marche blanche	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Antoine de Saint-Exupéry		Le mercredi 28 mars 2018, de 18h à 20h
				Quai Tilsitt	entre le n° 13 et la rue Antoine de Saint-Exupéry	
				Place Bellecour	chaussée Nord et chaussée Ouest	
4281	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbains	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Paul Santy	entre la rue Stéphane Coignet et la rue Général André	Le jeudi 29 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4282	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents pour la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place des Cordeliers	au droit de la rue Claudia	Le jeudi 29 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claudia	sur 10 m au droit de la place des Cordeliers	
4283	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Maximin	sur 15 m de part et d'autre de la rue Rossan	A partir du vendredi 30 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h à 16h30
				Rue Rossan	sur 15 m au Sud de la rue Saint-Maximin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	côté pair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Rossan	
				Rue Rossan	des deux côtés, sur 15 m au Sud de la rue Saint-Maximin	
4287	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ornano	sur 30 m au droit du n° 15	Le vendredi 30 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4288	Entreprise Les Charpentiers de l'Ouest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et un élévateur de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir Sud, entre la rue Curie et la rue Waldeck Rousseau	A partir du dimanche 1 avril 2018 jusqu'au mardi 1 mai 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 134	
4289	Entreprise Naveri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'aménagement d'un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint-Rambert	côté pair, entre le n° 38 et n° 40	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018
4290	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Avenue du Vingt-Cinquième Rts	trottoir Est, entre les n° 134 et n° 146	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord (dans le sens de la montée), entre les n° 134 et n° 146	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4291	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 15 m au droit du n° 59	Le mardi 3 avril 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4292	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lavoisier	trottoir impair, entre la place Pierre Renaudel et le n° 3	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018, de 7h30 à 17h
				Place Pierre Renaudel	trottoir Est, entre la rue Paul Bert et la rue Lavoisier	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lavoisier	entre la rue des Rancy et la place Pierre Renaudel	
				Place Pierre Renaudel	entre la rue Lavoisier et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Paul Bert et la rue Lavoisier	
					côté impair, entre la rue des Rancy et la place Pierre Renaudel	
un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Rue Lavoisier	trottoir impair, entre la place Pierre Renaudel et le n° 3				
un cheminement piétons d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence	Place Pierre Renaudel	trottoir Est, entre la rue Paul Bert et la rue Lavoisier				
4293	Entreprise Visotec Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Georges Gouy	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la contre allée de l'avenue Tony Garnier	Le mardi 3 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4294	Entreprises Legros Tp, Freyssinet, Coiro, Asphalteurs Reunis, Guillet Clavel, Stall Et Proxymark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Adrien Godien	au carrefour avec la montée de la Boucle	A partir du dimanche 1 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 7h30 à 17h
				Pont Winston Churchill	au carrefour avec la place Adrien Godien	
				Place Adrien Godien	au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire)	
					au carrefour à l'accès au quai Bellevue	
				Cours d'Herbouville	au carrefour avec la place Adrien Godien	
				Rue Eugène Pons	au carrefour avec la place Adrien Godien	
				Cours d'Herbouville		
				Place Adrien Godien	au carrefour à l'accès au quai Bellevue	
			au carrefour avec le cours Aristide Brian (Caluire)			
				au carrefour avec la montée de la Boucle		
Pont Winston Churchill	au carrefour avec la place Adrien Godien					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Adrien Godien	sur le trottoir situé au droit de l'immeuble situé au n° 1				
	Cours d'Herbouville	des deux côtés du terre plein central entre la place Adrien Godien et le n° 35, GIG GIC et 2 roues compris				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4295	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Petite rue de la Viabert	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au dimanche 29 avril 2018
4296	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine de Saint-Exupery	côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
				Place Bellecour	sur 15 m au droit de la façade située au n° 30	
4297	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m, entre le n° 2 et n° 4	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 3 mai 2018
4298	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pré Gaudry	entre la rue Crépet et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 4 mai 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Crépet	sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de l'allée Eugénie Niboyet	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 4 mai 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pré Gaudry	entre la rue Crépet et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 4 mai 2018, de 7h30 à 17h
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors périodes chantier afin de préserver le cheminement des piétons et la circulation des véhicules		entre la rue Crépet et l'avenue Jean Jaurès	
4299	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Docteurs Cordier	entre la rue H. Berlioz et la rue Albert Chalinel	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 dans le carrefour suivant	Rue des Docteurs Cordier - Rue A. Chalinel - Rue Fayolle		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Docteurs Cordier	entre la rue H. Berlioz et la rue Albert Chalinel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Docteurs Cordier - Rue A. Chalinel - Rue Fayolle		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docteurs Cordier	des deux côtés de la chaussée, entre la rue H. Berlioz et la rue Albert Chalinel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4300	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Antoine Lumière	entre la rue des Frères Lumière et la rue Saint-Romain	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Frères Lumière et la rue Saint-Romain	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4301	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Basse Combalot	trottoir Nord, au droit du n° 13	Le mardi 3 avril 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pasteur	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Basse Combalot	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
				Rue Pasteur	entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Basse Combalot	des deux côtés, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
				Rue Pasteur	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue Basse Combalot	au débouché sur la rue Passet				
4302	Entreprise Berm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Berm	Rue Victorien Sardou	trottoir Ouest, au droit du n° 18	Le mardi 3 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 18	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4303	Entreprise Eiffage Construction Rhône Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté pair, entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 3 mai 2018
			un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long de l'emprise de chantier sur le stationnement interdit gênant		côté Sud, entre la rue Pasteur et le quai Claude Bernard	
4304	Entreprises Perrier Tp - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens sur la chaussée Sud	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	A partir du mercredi 28 mars 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Pinel et le boulevard Ambroise Paré	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
4305	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 6 m au droit du n° 37	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au vendredi 4 mai 2018
4306	Entreprise Vita Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bains	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	Le mercredi 4 avril 2018
4307	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	sur 15 m	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
4308	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Urban Trail	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur le parking situé face aux n° 20 et n° 20 bis, sur les cinq emplacements les plus à l'Ouest	Le dimanche 1 avril 2018, de 5h à 15h30
4309	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Meynis et le n° 278	Le mercredi 4 avril 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Meynis et le n° 278	
4310	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duquesne	sens Ouest/Est, voie Sud, entre la rue Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au lundi 30 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, voie Sud, entre la rue Créqui et la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, (Sud) entre le n° 26 et n° 28	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4311	Entreprise Comag pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage des funiculaires de Fourvière avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	dans les deux sens de la circulation entre la rue Jean Carriès et la rue Mourguet	A partir du mercredi 4 avril 2018, 17h, jusqu'au jeudi 5 avril 2018, 6h30
					entre la rue de la Brèche et la rue Mourguet	
				Rue Jean Carriès		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tramassac	la borne d'accès rétractable située à l'angle de la rue Jean Carriès sera mise en position basse permanente à la demande de l'entreprise	
				Rue de la Brèche	dans les sens Ouest / Est	
				Place Saint-Jean	dans le sens rue de la Brèche vers la place Commette	
			la circulation générale sera autorisée		les bornes rétractables d'entrée et de sortie de la place Saint-Jean seront mises en position basse permanente à la demande de l'entreprise	
		l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés				
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carriès		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements PMR situés en face de la MJC		
				sur les trottoirs situés entre la rue Jean Carriès et la rue Mourguet		
4312	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Salomon Reinach	entre le n° 18 et la rue de Marseille	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4313	Entreprise Aptp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue des Docks	sur 20 m au droit du n° 32 et n° 46	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4314	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté impair, sur 15 m au droit du n° 123	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
			un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long de l'emprise chantier		trottoir Nord, au droit du n° 123	
4315	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Sergent Michel Berthet	sur 20 m au droit du n° 28	Le lundi 9 avril 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4316	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles	Route de Vienne	trottoir Est et trottoir Ouest, entre le n° 87 et la rue Faidherbe	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 87 et la rue Faidherbe	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 87 et la rue Faidherbe	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
4317	Entreprise Services Enseignes Signalétiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sous l'ouvrage SNCF à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	entre la rue de la Claire et la rue de la Gare	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 23h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4318	La Ville de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le dessablement d'un bassin	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai du Commerce	entre la rue Rhin et Danube et le quai de la Gare d'Eau	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre la rue Rhin et Danube et le quai de la Gare d'Eau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4319	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Denis et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Francis de Pressensé	
			le tourne à droite sera interdit		sur le carrefour avec la rue Jean Sarrazin	
4320	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange	côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	Le lundi 9 avril 2018
4321	L'établissement Café Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	au droit du n° 83, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4322	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un aménagement de voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Concorde	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
4323	L'établissement Le Bistrot à emporter	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté impair, sur 5 m au droit du n° 53	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4324	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Pericaud	sur 20 m au droit du n° 30	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4325	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 130-132	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au lundi 16 avril 2018
4326	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une modélisation 3D d'un immeuble à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Carraz	trottoir Nord	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018
				Rue Jonas Salk	trottoir Est, sur 50 m au Nord de la rue Maurice Carraz	
			la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Maurice Carraz		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	côté Est, sur 50 m au Nord de la rue Maurice Carraz	
				Rue Maurice Carraz		
4327	L'établissement Libanais Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	au droit du n° 151, sur une longueur de 5,20 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4328	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Edmond Michelet	sur 40 m en face du n° 9	Les lundi 9 avril 2018 et mardi 10 avril 2018
4329	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambres de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	entre le n° 71 et le n° 77	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 71 et le n° 77	Le vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 12h
4330	Entreprise Atmos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h à 19h
4331	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Aimé Collomb	trottoir impair, sur 15 m au droit du n°7	Le lundi 9 avril 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m, au droit du n°7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n°7	
4332	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 20 m, entre la rue Tronchet et le n° 92	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au mardi 17 avril 2018
4334	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté pair, entre le n° 28 et n° 30	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
4335	Entreprise Mjp Bardage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Edith Piaf	trottoir Ouest, entre la rue A. Rimbaud et la rue M. Cerdan	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue A. Rimbaud et la rue M. Cerdan	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue A. Rimbaud et la rue M. Cerdan	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4336	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	sur 80 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel Dargent	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018
				Rue Professeur Marcel Dargent	sur 50 m de part et d'autre de l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 80 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel Dargent	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	des deux côtés de la chaussée, sur 80 m à l'Ouest de la rue Professeur Marcel Dargent	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4337	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Urban Trail	des installations seront autorisées	Place des Terreaux		A partir du jeudi 29 mars 2018, 9h, jusqu'au dimanche 1 avril 2018, 18h
4338	La Galerie «Chez Néon»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage et d'une prise de vues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 41, sur 4 emplacements	A partir du jeudi 5 avril 2018, 15h, jusqu'au vendredi 6 avril 2018, 15h
4339	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Chauveau	entre la montée de l'Observance et le quai Arloing	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée principale, entre la montée de l'Observance et le quai Arloing	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre la montée de l'Observance et le pont Maréchal Koening	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4340	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Fantasques	entre le n°10 et la rue Philibert Delorme	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au mardi 10 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Magneval	entre la rue Philibert Delorme et n° 15	
				Rue des Fantasques	entre le n°10 et la rue Philibert Delorme	
4341	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Moulin A Vent		Les mercredi 4 avril 2018 et jeudi 5 avril 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			Les mercredi 4 avril 2018 et jeudi 5 avril 2018
4342	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le nettoyage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'échange Perrache	voûte Ouest	A partir du mardi 10 avril 2018, 21h, jusqu'au dimanche 15 avril 2018, 6h
4343	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Robert	sur chaussée, sur 32 m, au droit de l'immeuble situé au n° 46-52	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 9 mai 2018
				Rue Garibaldi	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 140 (durant les manoeuvres Poids Lourd)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4344	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise dans le carrefour suivant	Quai Arloing/Rue Saint-Pierre de Vaise		A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Arloing	sens Nord/Sud, entre le n° 18 et la rue Saint-Pierre de Vaise	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre le n° 18 et la rue Saint-Pierre de Vaise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	sur le quai Saint-Pierre de Vaise	
4345	Entreprise Sp-Sp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Blanc	sur le trottoir situé au droit du n° 16, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4346	Entreprise Ourad Hossine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 20 m du n° 31	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au jeudi 12 avril 2018
4347	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place François Bertras	au droit des n° 1 et n° 5	Les jeudi 29 mars 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	au droit des n° 31 et n° 33	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 17h30
4348	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 80	A partir du mardi 3 avril 2018, 9h, jusqu'au vendredi 13 avril 2018, 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) sur 20 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 80	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4349	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 7h à 16h30
4350	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Serpollet	Grande Rue de Saint-Rambert	entre la place Henri Barbusse et la rue Girodon	Le lundi 9 avril 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la place Henri Barbusse et la rue Girodon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4351	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 6 avril 2018, de 8h à 17h
4352	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Sébastien	sur 15 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située en face du n° 14	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 17h30
				Rue Terme	sur 15 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 3	
4353	Ville de Lyon - Direction des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le déchargement d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diébold	côté pair, entre le n° 8 et n° 10	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
4354	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Lacasagne	sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et la rue des Mobiles	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
4355	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Marcel Mérieux	sur 20 m au droit du n° 160	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 160	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4356	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 6 m, en face de l'immeuble situé au n° 3	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au samedi 5 mai 2018
4357	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sur 20 m au Nord de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 2 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
4358	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix-Paquet	sur 10 m au droit du n° 1	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
4359	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation piétonne s'effectuera sur les emplacements de stationnement, sur un cheminement balisé et sécurisé le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Ouest, entre la rue du Beal et la rue des Deux Amants côté pair, entre la rue du Beal et la rue des Deux Amants	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 18 mai 2018
4360	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Jasseron	sur 15 m, au droit du n° 3	Le jeudi 5 avril 2018
4361	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de nettoyage et de curage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Tchécoslovaques	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord) entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta) sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta) sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du jeudi 12 avril 2018, 21h, jusqu'au vendredi 13 avril 2018, 6h A partir du mercredi 11 avril 2018, 21h, jusqu'au jeudi 12 avril 2018, 6h A partir du jeudi 12 avril 2018, 21h, jusqu'au vendredi 13 avril 2018, 6h A partir du mercredi 11 avril 2018, 21h, jusqu'au jeudi 12 avril 2018, 6h
4362	Association Docteur Clown	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	des animations seront autorisées des installations seront autorisées	Place Général Delfosse		Le dimanche 10 juin 2018, de 14h à 20h Le dimanche 10 juin 2018, de 8h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4363	Entreprise Efs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule du don du sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raoul Servant	côté Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Professeur Charles Appleton	Le mardi 10 avril 2018
				Rue Professeur Charles Appleton	côté Est, sur 30 m au droit de l'entrée de l'Institut d'Etudes Politiques	
4364	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Charles Porcher		A partir du mardi 10 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 8h à 17h
4365	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sur 25 m en face du n° 207	Les mercredi 11 avril 2018 et jeudi 12 avril 2018
4366	Entreprise Prodevyc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Change	sur 5 m, au droit du n° 5	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au samedi 7 avril 2018
			la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
4367	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard des Etats-Unis	sens Est/Ouest, entre la contre allée Ouest et la place du 8 mai 1945 et la rue Professeur Beauvisage (au droit de la place du 8 mai 1945)	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la contre allée Ouest de la place du 8 mai 1945 et la rue Professeur Beauvisage	
4368	Entreprise I.D.R.S.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseau	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Aimé Bous-sange		A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
				Rue de Belfort		
				Rue d'Austerlitz		
				Rue Lebrun		
				Montée Justin Godart		
Rue Célu						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4369	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbains	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Paul Santy	entre la rue Stéphane Coignet et la rue Général André	Le mardi 3 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4370	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Desparmet	côté impair, sur 4 m au droit du n° 17	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 3 mai 2018
4371	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Service espaces fluviaux	la circulation des piétons sera interdite	Quai Tilsitt	trottoir Ouest, sur 60 m au droit de la rue Antoine de Saint-Exupéry	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 40 m, au droit de la rue Antoine de Saint-Exupéry	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus		sur 20 m, entre le n° 12 et la rue Antoine de Saint-Exupéry	
4372	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse de la Mouchonne		A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4373	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une alimentation électrique dans le cadre du chantier Sytral de la place Emir Abdel Kader	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Grande Rue de la Guillotière	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	Le jeudi 5 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Félix Faure	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4374	Association The Ink Factory	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Convention de tatouage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	en face du n° 49 juqu'au n° 50 à l'exception des emplacements réservés aux taxis	Le dimanche 15 avril 2018, de 11h à 20h
						A partir du samedi 14 avril 2018, 11h, jusqu'au dimanche 15 avril 2018, 0h
						Le jeudi 12 avril 2018, de 8h à 20h
						A partir du vendredi 13 avril 2018, 14h, jusqu'au samedi 14 avril 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4375	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Paul Santy	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 130	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 130	
			un cheminement piétons s'effectuera sur les emplacements de stationnement qui seront balisés et sécurisés			
4376	Entreprise Groupe Casino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Convention des supermarchés Casino	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	en face du n°49 jusqu'au n°50 à l'exception des emplacements réservés aux taxis	Les mardi 24 avril 2018 et mercredi 25 avril 2018, de 8h à 20h
4377	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard des Etats Unis	sens Sud/Nord, entre le n° 9 et le n° 5	A partir du samedi 7 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre le n° 8 et le n° 22	
					sens Sud/Nord, entre le n° 9 et le n° 5	
					sens Nord/Sud, entre le n° 8 et le n° 22	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	côté impair, entre le n° 5 et le n° 9	côté pair, entre le n° 8 et le n° 22				
4378	Association la République des Canuts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fête «Les Brandons»	des installations seront autorisées	Place de la Croix-Rousse	partie Sud / Est	Le samedi 21 avril 2018, de 7h à 13h30
			une animation sera autorisée			Le samedi 21 avril 2018, de 9h à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Ouest, sur 6 emplacements en face du n°1
4379	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Henri Gorjus	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue Clos Savaron	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Hénon	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron	
			les véhicules devront marquer l'arrêt Stop		au débouché de la rue Hénon	
4380	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Joliot Curie	entre les n° 29 à 39	Les mardi 3 avril 2018 et mercredi 4 avril 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4381	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 15 m, en face du n° 5	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 17h30
4382	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	La circulation des véhicules sera autorisée sens Nord/Sud	Place du Marché		A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de Vaise	entre la rue des Tanneurs et la rue des Monts d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
			l'emprise de chantier sera fermée par des barrières munies de cadences pompiers à chaque extrémité du chantier			
		les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «stop»	Place du Marché	au débouché sur la rue du Chapeau Rouge		
4383	Entreprise Lyon Monte-Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 15 m, au droit du n° 20	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h à 19h
4384	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Télégraphe	sur 10 m, à l'extrémité «Est» des emplacements de stationnement «en long» situés à «l'Est» de la rue Roger Radisson	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 17h30
4385	Entreprise Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	au droit du n° 28	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au mardi 17 avril 2018
4386	Entreprise Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	l'accès, la pose de la benne du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur 5 m, trottoir pair, dans le carrefour avec la rue Pizay	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 7h à 19h
4387	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duquesne	au droit de l'immeuble situé au n°1	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation sera gérée par du personnel de l'entreprise		au droit du n°1	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 1	
4388	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		Le lundi 9 avril 2018, de 7h à 17h
4389	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Notre Dame	sur 30 m entre le n° 11 et la rue Germain	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est), sur 30 m entre le n° 11 et la rue Germain	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4390	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit du n° 1/3 sous la nacelle élévatrice de personnes durant les opérations de levage	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 1/3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place PMR située au droit du n° 1/3	
4391	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 22	Le vendredi 6 avril 2018, de 7h30 à 16h30
						A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 7h30 à 16h30
4392	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre le cours Verdun Recamier et la rue Duhamel	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, des deux côtés entre le cours Verdun Recamier et la rue Duhamel	
4393	La Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	tout le long de la grille du site archéologique	A partir du lundi 28 mai 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018
				Place des Minimes	sauf pour les véhicules techniques des spectacles	
				Rue de l'Antiquaille	sur 6 emplacements en épi situés au droit du n° 7	
					sur 20 m au droit du n° 6	
4394	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 214	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mardi 10 avril 2018
4395	Mme Combet Stephanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	côté impair, sur 20 m au droit du n° 109	Le lundi 9 avril 2018, de 7h à 20h
4396	La Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Nuits de Fourvière	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Antiquaille	partie comprise entre la place de l'Antiquaille et la rue des Farges	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 28 juillet 2018, de 18h à 1h
				Rue Cleberg	dans les deux sens, partie comprise entre la montée Cardinal Decourtray et la rue Roger Radisson	
				Rue de l'Antiquaille	au carrefour avec la place de l'Antiquaille	A partir du mercredi 2 mai 2018 jusqu'au jeudi 9 août 2018
					devant le portail de l'Esplanade	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4397	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord / Sud sur 25 m, de part et d'autre de la rue Fénélon	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud / Nord, sur 25 m de part et d'autre de la rue Fénélon		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Nord/ Sud, sur 25 m de part et d'autre de la rue Fénélon		
					Rue Fénélon	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018
					Rue Fénélon	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018
4398	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Marseille	sur 20 m au droit du n° 72	A partir du jeudi 12 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018, de 8h à 17h	
			la piste cyclable sera interrompue sens Nord/Sud				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 72	A partir du jeudi 12 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
4399	La Métropole de Lyon - Unité Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions de maintenance des animations	la circulation des bus et des piétons sera interdite	Tunnel routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du mercredi 4 avril 2018, 21h, jusqu'au jeudi 5 avril 2018, 6h	
4400	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bocage	trottoir Nord, sur 35 m à l'Ouest de la rue J. Sarrazin	Le jeudi 12 avril 2018	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 35 m à l'Ouest de la rue J. Sarrazin		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, sur 35 m à l'Ouest de la rue J. Sarrazin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
4401	L'établissement Le Bistrot de la Botte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellièvre	côté pair, sur 11,50 m à l'Ouest de la rue Monseigneur Lavarenne	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018	
4402	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	A partir du jeudi 12 avril 2018 jusqu'au mercredi 25 avril 2018	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 22		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4403	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation sera autorisée dans la voie Taxi la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
4404	L'établissement Les Deux Brindilles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 42, sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4405	L'établissement B Bleu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	au droit du n° 46 sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4406	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules pourra être interdite rue par rue pour une période n'exédant pas 30 minutes	Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 9h à 16h
				Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	
				Rue Amiral Courbet	entre la rue Lamartine et la rue Jeanne d'Arc	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au samedi 5 mai 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Jeanne d'Arc	entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	
				Rue Amiral Courbet	entre le n° 34 et la rue Jeanne d'Arc	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	des deux côtés, entre la rue Saint-Isidore et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au samedi 5 mai 2018, de 7h30 à 16h30			
	Rue Saint-Isidore	des deux côtés, entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc				
	Rue Amiral Courbet	côté pair, entre le n° 34 et la rue Jeanne d'Arc				
4407	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans chambre télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Rue Gaspard André	entre le quai des Célestins et la place des Célestins au débouché sur le quai des Célestins	A partir du lundi 9 avril 2018, 22h, jusqu'au mardi 10 avril 2018, 6h
4408	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Isidore	sur 20 m, au droit du n° 10 côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mardi 24 avril 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4409	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre le pont SNCF et la rue de la Vilette	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018, de 21h à 6h
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 205	A partir du jeudi 29 mars 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
4410	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 20 m, au droit de la rue Palais Grillet	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 16h
4411	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marc Antoine Petit	trottoir Sud, entre la rue Delandine et la rue Quivogne	Le jeudi 5 avril 2018, de 12h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Delandine et la rue Quivogne	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Delandine et la rue Quivogne	Le jeudi 5 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4412	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 17h30
4413	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	côté impair, sur 30 m au droit du n° 69	Le jeudi 5 avril 2018, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 69	Le jeudi 5 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Bayard	Le jeudi 5 avril 2018, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
4414	Entreprise Tintoretto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 15 m, au droit du n° 23	Le jeudi 5 avril 2018
4415	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 20 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 12	
4416	Entreprise la Fnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance dédiées à la FNAC	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	entre les n° 85 et n° 81	Le mercredi 4 avril 2018, de 14h30 à 18h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4417	L'école Maternelle Robert Doisneau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé de Printemps	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé lorsque la circulation des piétons ne sera pas possible sur les trottoirs	Montée de la Grande Côte	(4)	Le mercredi 4 avril 2018, de 9h30 à 11h
				Place Sathonay	(7)	
				Rue Burdeau	(5)	
				Rue des Capucins	(3)	
				Rue du Jardin des Plantes	(6)	
				Rue Fernand Rey	(8)	
				Rue Sergent Blandan	(1)	
4418	Association Gones Force	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval des Gônes du 6ème	le défilé de l'école maternelle Jean Jaurès sera autorisé	Rue Boileau		Le mercredi 4 avril 2018, de 8h30 à 9h30
			un spectacle sera autorisé	Place de l'Europe		Le mercredi 4 avril 2018, de 9h30 à 11h
4419	Entreprise Ecec/ Ets Concept Etanchéité Couv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Alphonse Daudet	côté pair, sur 15 m à l'Est de la rue de Créquy	A partir du vendredi 30 mars 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
4420	L'établissement Bistro Harvest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 6, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4421	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Gervais	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Saint-Romain	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mardi 17 avril 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Nestor	contre allée Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Gervais	sur 50 m au Sud de la rue Saint-Romain	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mardi 17 avril 2018
				Rue Saint-Nestor	contre allée Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Saint-Gervais	
4422	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue des Quatre Chapreaux	Le mardi 3 avril 2018, de 10h à 12h
4423	Association Donner la Main - Don de Soi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action caritative	la construction d'une maison avec des boîtes à chaussures sera autorisée	Place Antonin Poncet		Le jeudi 5 avril 2018, de 12h à 19h
4424	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Etienne Rognon	entre la rue Bancel et la rue Professeur Zimmermann	Le jeudi 5 avril 2018, de 13h à 15h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Zimmermann	côté pair, entre l'avenue Berthelot et la rue Etienne Rognon	Le jeudi 5 avril 2018, de 12h30 à 16h30
		Rue Etienne Rognon	des deux côtés, entre la rue Professeur Zimmermann et la rue Bancel			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4425	Entreprise Reppe- lin Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	côté pair, sur 8 m au droit du n° 56	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 18 avril 2018
4426	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Berthe Morisot	entre la rue Gention et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mardi 10 avril 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
4427	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation d'un barnum et de deux véhicules cantine sera autorisée	Square Ninon Vallin		A partir du vendredi 6 avril 2018, 7h, jusqu'au lundi 9 avril 2018, 23h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Deleuvre	entre la rue Henri Chevalier et la rue Clos Savaron	Le lundi 9 avril 2018, de 22h à 23h59
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	des 2 côtés entre le n°10 et la rue Henri Gorjus	Le lundi 9 avril 2018, de 10h à 22h
				Avenue Paul Santy	sur 30 m, au droit du n°187	A partir du vendredi 6 avril 2018, 7h, jusqu'au samedi 7 avril 2018, 20h
				Rue Jules Cambon	des 2 côtés, entre le n° 17 et l'avenue Paul Santy	Le mardi 10 avril 2018, de 16h à 23h30
				Rue Deleuvre	côté pair entre le n°82 et la rue Clos Savaron	A partir du jeudi 5 avril 2018, 17h, jusqu'au mardi 10 avril 2018, 8h
côté pair, entre le n° 82 et la rue Henri Chevalier	A partir du jeudi 5 avril 2018, 7h, jusqu'au mardi 10 avril 2018, 17h					
4428	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bara	côté pair, sur 30 m au droit du n° 18	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 7h30 à 16h30
4429	Entreprise Idex Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018
4430	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Jules Cambon	sur 25 m au droit du n° 3	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4431	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, entre le n° 39 et le n° 43	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 7h à 16h30
4432	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Ouest, entre le n° 32 et n° 34	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 32 et n° 34	Les jeudi 5 avril 2018 et vendredi 6 avril 2018
4433	Entreprise Seea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	sur 30 m, au Nord de la rue de Bonnel (le long du parc Delestraint)	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018
4434	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 10 m au droit du n° 82	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 9 mai 2018
4435	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Garibaldi	sur 10 m, au droit du n° 133 (sur l'esplanade)	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au samedi 5 mai 2018
4436	Association Balises Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de communication	l'accès et le stationnement du camping car seront autorisés	Quai Perrache	au droit du n° 86, sur le parvis du Musée des Confluences, partie Nord Ouest	Les vendredi 6 avril 2018 et samedi 7 avril 2018, de 11h à 18h
4437	Entreprise Sogéa Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie pour les autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, dans le couloir réservé aux autobus	A partir du jeudi 5 avril 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018
			La circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus		sens Sud/Nord, entre la rue Docteur Bouchut et la rue Servient	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, sur la chaussée principale (chaussée Est), entre la rue Docteur Bouchut et la rue Servient	
4438	Groupe Scolaire Louis Pasteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête du Printemps	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Avenue Général Frère	(6)	Le vendredi 6 avril 2018, de 9h à 11h
				Rue Louis Tixier	(4)	
				Rue Joseph Chalier	(5)	
				Rue Gaston Cotte	(2)	
				Rue de Narvick	(1)	
				Rue Albert Morel	(3)	
				Place André Latarget	(8)	
Rue Jules Froment	(7)					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4439	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	des deux côtés de la chaussée, entre les n° 37 et 41	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018
4440	Association Rinx Hockey Club de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	des animations seront autorisées	Place Abbé Pierre		Le samedi 7 avril 2018, de 9h à 17h
			des installations seront autorisées			Le samedi 7 avril 2018, de 8h30 à 17h30
4441	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Eugène Pons	entre le n° 73 et n° 77	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Actionnaires	sur 25 m, au droit du jardin Saint-Eucher	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
				Rue Eugène Pons	entre le n° 73 et n° 77	
4442	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 74	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
4443	Entreprise Espaces Verts Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	entre le n° 19 et n° 24	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 7h à 18h
4444	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	au droit des trappes d'accès aux chambres d'un réseau de télécoms situées dans le carrefour avec l'avenue Adolphe Max	Les lundi 9 avril 2018 et mardi 10 avril 2018, de 9h à 16h
				Quai Romain Rolland		
4445	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue François Genin	partie comprise entre la rue Commandant Charcot et la rue Tourvielle	Le mercredi 4 avril 2018, de 12h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
4446	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égagement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Picard		A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4447	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations d'arbres et d'alignement	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Weill	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Bossuet et le cours Vitton	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bossuet et le cours Vitton	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018
4448	L'établissement Groom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Violi	au droit du n°6 sur une longueur de 10 m	A partir du lundi 30 avril 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
4449	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue des Alouettes	entre la rue Neuve de Montplaisir et la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au dimanche 22 avril 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Neuve de Montplaisir et la rue Maryse Bastié	
			la piste cyclable sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté Est, sur 40 m au Nord de la rue des Alouettes	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au dimanche 22 avril 2018
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue des Alouettes	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Ouest de la rue Maryse Bastié	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au dimanche 22 avril 2018, de 7h à 17h
			une déviation en empruntant les rues suivantes sera mise en place par l'entreprise Serpollet	Rue des Alouettes / Rue Maryse Bastié / Cours Albert Thomas / Rue Docteur Bonhomme / Rue Neuve de Montplaisir		A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au dimanche 22 avril 2018
4450	Entreprise Sogea Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Alberic Pont	de part et d'autre de la zone de chantier située aux n° 30	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au samedi 14 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		par tronçons successifs de part et d'autre de la zone de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		sauf riverains	
			les véhicules auront interdiction de tourner à gauche	Rue des Granges	dans le carrefour avec la rue docteur Alberic Pont	A partir du vendredi 30 mars 2018 de 9h à 16h
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue Docteur Alberic	au débouché sur la rue des Granges	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au samedi 14 avril 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4451	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue Maryse Bastié	trottoir Est, sur 25 m au droit du n° 65	Le vendredi 13 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n° 65	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4452	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements gaz	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	trottoir impair (Est) entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier, durant les phases de terrassement	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 11 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montgolfier	au carrefour Est avec la rue Garibaldi	A partir du lundi 16 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	des deux côtés de la contre allée Est, entre la rue Montgolfier et le n° 25 côté impair (Est) entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 11 mai 2018
4453	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Eugène Deruelle		A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au dimanche 20 mai 2018, de 22h à 6h
				Rue de Bonnel		
				Rue Paul Bert		
				Rue Ney		
				Rue Moncey		
				Rue Maurice Flandin		
				Rue Garibaldi		
				Rue de la Villette		
				Rue Servient		
			Boulevard Marius Vivier Merle			
la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au dimanche 20 mai 2018, de 22h à 6h				
4454	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018, de 21h à 6h
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 205	A partir du samedi 31 mars 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4455	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Etroits	sur le trottoir situé en face du n° 4 sur 30 m en face du n° 4	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
4456	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bât d'Argent	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la République	Les lundi 9 avril 2018 et mardi 10 avril 2018, de 1h à 4h30
4457	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit de la rue Sainte-Hélène	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au mercredi 4 avril 2018, de 9h à 16h
4458	Entreprise Bourrin Patrick	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 97	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 9 mai 2018
4459	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisation et branchements gaz	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Franklin Roosevelt	contre allée Nord, par tronçon délimité par 2 carrefours successifs, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal Foch sur trottoir, entre le n° 67 et le cours Franklin Roosevelt des deux côtés de la contre allée Nord entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 8h à 17h A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
4460	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation sera autorisée dans la voie Taxi la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre le pont SNCF et la tremie Vivier Merle entre le pont SNCF et la tremie Vivier Merle	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018
4461	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux préparatoire pour la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 100 m, au droit de la Bibliothèque municipale de Lyon	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
4462	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rize	sur 30 m, au droit du n° 31 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 31	Le mardi 3 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4463	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bichat	trottoir Nord, entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	Le mercredi 4 avril 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4464	Entreprise Tln	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrage avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	côté Nord, sur 50 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	Le jeudi 5 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de la façade du n° 101	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	côté Nord, sur 50 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de la façade du n° 101	
4465	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Tilsitt	sur 15 m, au droit du n° 10	Les vendredi 6 avril 2018 et lundi 9 avril 2018, de 21h à 5h
4466	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic au droit de l'intervention de la nacelle	Rue Paul Bert	trottoir Sud, sur 50 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	Les vendredi 6 avril 2018 et lundi 9 avril 2018, de 6h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 70 m au Sud de la rue Paul Bert	Les vendredi 6 avril 2018 et lundi 9 avril 2018, de 9h30 à 15h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Paul Bert	trottoir Sud, sur 50 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	Les vendredi 6 avril 2018 et lundi 9 avril 2018, de 6h à 16h
4467	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Massimi	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
				Rue Croix-Barret	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	
4468	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Bertone		A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4469	Entreprise Liberty Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2 (sur emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite)	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au jeudi 12 avril 2018, de 21h à 5h
4470	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Docteur Gailleton	sur 30 m, au droit du n° 20	Le lundi 9 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le lundi 9 avril 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 9 avril 2018
4471	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection intérieur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Théodore Levigne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au lundi 23 avril 2018
4472	Entreprise Axi-mum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Gambetta	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de Créqui	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 20 avril 2018, de 21h à 5h
				Cours Albert Thomas	entre la place d'Arsonval et le boulevard Marius Vivier Merle	
				Cours Gambetta		
4473	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité	A partir du mardi 10 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4474	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du mardi 10 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 30 m au droit du n° 22	A partir du mardi 10 avril 2018 jusqu'au mercredi 11 avril 2018, de 7h30 à 16h30
4475	Entreprise Médiaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	trottoir Pair Ouest entre la rue Lieutenant Colonel Prevost et le n° 10	Le jeudi 5 avril 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Lieutenant Colonel Prevost et le n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la rue Lieutenant Colonel Prevost et le n° 10	Le jeudi 5 avril 2018, de 7h à 16h
4476	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Yprès	sens Ouest Est, (montant) entre le quai Joseph Gillet et le n° 57 (résidence la belle Allemande)	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au lundi 30 avril 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4477	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation festive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 5 emplacements au droit du n° 43	Le jeudi 5 avril 2018, de 10h à 15h
4478	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, entre le n° 84 et le n°90 à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le jeudi 5 avril 2018, de 13h à 18h
4479	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n°57	A partir du vendredi 6 avril 2018 jusqu'au jeudi 3 mai 2018
4480	Entreprise Aktas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au jeudi 5 avril 2018, de 7h à 19h
4481	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la chaussée pavée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Fronde	entre la place du Change et Petite rue Tramassac	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean		
				Place du Gouvernement		
				Rue de la Fronde		
4482	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jaÿr	trottoir Est, entre la rue des Monts d'Or et la rue Roquette	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018, de 7h à 17h
				Quai Jaÿr	entre la rue des Monts d'Or et la rue Roquette	
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf riverains)	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	A partir du mercredi 4 avril 2018 jusqu'au lundi 9 avril 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jaÿr	entre la rue des Monts d'Or et la rue Roquette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Monts d'Or et la rue Roquette	
			4483	Entreprise Etanchéité Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant
4484	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une construction neuve	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Nestor	trottoir Sud, entre le n° 30 et n° 34	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au mercredi 9 mai 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 80 m au droit du n° 37	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 80 m au droit du n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4485	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	Les mercredi 11 avril 2018 et jeudi 12 avril 2018
4486	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Direction des ouvrages d'arts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Docteur Gailleton	sens Sud/Nord, voie d'accès au pont de la Guillotière	A partir du mercredi 11 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la place Antonin Poncet et le pont de la Guillotière	
					sens Sud/Nord, voie d'accès au pont de la Guillotière	
4487	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Auguste Comte	entre la rue Saint-Hélène et la rue Sala	A partir du mercredi 11 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 22h à 5h
4488	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Marius Gonin	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018, de 8h à 16h
				Rue Ferrachat	entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin lors des phases de fermeture à la circulation de cette dernière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Gonin	entre la rue Ferrachat et l'avenue du Doyenné	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au vendredi 13 avril 2018
4489	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Desaix	trottoir nord, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	A partir du mardi 3 avril 2018 jusqu'au vendredi 6 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté nord, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle	
4490	Entreprises Jean Lefebvre et Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Granges	entre le n° 19 et la rue docteur Alberic Pont	A partir du lundi 9 avril 2018 jusqu'au jeudi 19 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30m au droit du n° 19	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue du Point du Jour et la rue Docteur Alberic Pont	
					au droit des n°16 à 22	
					sur 15 m au droit du n°33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 26	
	en face de l'accès aux n°29/31					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4491	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de l'établissement Français du Sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	côté impair, sur 45 m au Nord de l'avenue Esquirol (après l'arrêt de bus)	Le mercredi 4 avril 2018, de 6h30 à 14h
4492	Entreprise Merlin Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	des 2 côtés, entre le n° 59 et le n°61	Le mercredi 11 avril 2018, de 7h à 20h
				Avenue Verguin	côté parc, sur 10 m, à l'Est du Boulevard des Belges	
			l'installation de projecteurs sera autorisée	Boulevard des Belges	sur le trottoir, au droit et en face du n° 59 bis	Le mercredi 11 avril 2018, de 14h30 à 20h
4493	L'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé DO-951-TM seront autorisés	Place Louis Pradel	contre allée le long de l'Opéra	A partir du mercredi 4 avril 2018, 12h, jusqu'au jeudi 5 avril 2018, 12h

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Martinez	Marjorie	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/17	Enfance	Arrêté rectificatif
Aidel	Lila	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/12/17	Education	Intégration directe
Petrolli	Julie	Adjoint patrimoine	Stagiaire	01/04/18	Archives	Nomination stagiaire
Senecaut	Sarah	Adjoint administratif	Non Titulaire	01/03/18	Eclairage Public	Recrutement complément temps partiel
Defranoux	Elise	Adjoint technique	Non Titulaire	05/03/18	Opéra	Recrutement remplaçant
Balit	Samira	Adjoint technique	Contractuel	08/03/18	Education	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	20/02/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ould Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	19/02/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	20/01/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	10/12/17	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	14/02/18	Sports	Recrutement remplaçant
Gairi	Cif Edine	Adjoint technique	Contractuel	01/03/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ait Maten	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	30/01/18	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Communication relative à l'organisation d'un marché de Noël, place Carnot

La Ville de Lyon souhaite organiser un marché de Noël sur la place Carnot pour les années 2018, 2019 et 2020.

A ce titre, elle met ce site à la disposition de tout organisateur d'événement sous forme d'autorisation d'occupation du domaine public contre versement d'une redevance.

Le dossier de consultation est à retirer avant le mercredi 18 avril 2018 – 16 heures :

- soit physiquement auprès de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service au Commerce Non Sédentaire au 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 16 heures,

- soit par courrier à : Mairie de Lyon – Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service au Commerce Non Sédentaire – 69205 Lyon Cedex 01,

- soit par mail à deca.cns.accueil@mairie-lyon.fr.

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 mars 2018

DP 069 383 18 00546 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 286 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 359 m² - Demandeur : Mme Chauillac Bulle 286 rue Vendôme 69003 Lyon

DP 069 389 18 00547 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 20 chemin de Montauban Lyon 9ème Superficie du terrain : 1650 m² - Demandeur : M. Loubeyre Pierre 20 chemin de Montauban 69009 Lyon

DP 069 386 18 00548 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 63 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 1920 m² - Demandeur : M. Takvorian Philippe 63 rue Duguesclin 69006 Lyon

DP 069 383 18 00549 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 54 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 308 m² - Demandeur : Poltred S.A. 14 quai Jaÿr 69009 Lyon - Mandataire : Mme Maret Pauline

DP 069 386 18 00550 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 87 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 540 m² - Demandeur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Pedrini Mathieu

DP 069 384 18 00551 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade et modification de façade - Terrain : 27 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 203 m² - Demandeur : SNC Ivry 40 C route du pont de Chêne 69340 Francheville - Mandataire : M. Guilbaud Stéphane

DP 069 385 18 00552 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 12 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 1882 m² - Demandeur : PFI S.A. 1 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Mandataire : M. Pigeroulet Marc

DP 069 385 18 00553 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Mme Ivanoff Agnès 2 rue de la Loge - Montée 1 69005 Lyon

DP 069 386 18 00554 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Réfection et modification de toiture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 15 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : Mme Lagane Audrey 46 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

DP 069 381 18 00556 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 707 m² - Demandeur : Mme Nguyen Julie 45 rue Eugène Pons 69004 Lyon

DP 069 385 18 00557 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Modification et ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 52 boulevard des Cas-tors Lyon 5ème Superficie du terrain : 2653 m² - Demandeur : Synd des Copro Résidence Le Belvédère 124 place Andrée-Marie Perrin 69290 Craponne - Mandataire : M. Lozano Patrick

DP 069 384 18 00558 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 b rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1061 m² - Demandeur : S.E.P.T 13 rue Jean Corona 69518 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Beroud Pierre

DP 069 382 18 00559 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 86 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 113 m² - Demandeur : Cachemire Province 103 rue de la Boétie 75008 Paris - Mandataire : Mme Bettane Carole

DP 069 386 18 00560 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 97 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 198 m² - Demandeur : M. Chevassus Antoine Yann 4 rue du Capot 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 381 18 00561 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 717 m² - Demandeur : SCI Lyon 1 73 rue de la République 69002 Lyon - Mandataire : Mme Lucas Sara

DP 069 383 18 00562 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 59 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 533 m² - Demandeur : Soriev 10 rue Emile Zola 69190 saint-fons - Mandataire : M. GuilLot Stéphane

DP 069 385 18 00563 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 rue Bélissen Lyon 5ème Superficie du terrain : 653 m² - Demandeur : M. Delanoé Gilles 8 rue Bélissen 69005 Lyon

DP 069 383 18 00565 déposée le 12 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue Villeroy Lyon 3ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : M. Callier Alexis 204 rue Chateaurand 42370 Saint-Haon Le Chatel

DP 069 384 18 00566 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 11 rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème Superficie du terrain : 14 273 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 18 00567 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de souche de cheminée - Terrain : 71 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Société Maillat 14 rue Crépet 69007 Lyon - Mandataire : M. Dijol Olivier

DP 069 389 18 00568 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres (2 érables et 3 prunus) - Terrain : 18 - 34 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 15317 m² - Demandeur : SCOP Hameau des Vacques 20 - 54 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Sturzer Yann

DP 069 387 18 00569 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 49 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 419 m² - Demandeur : Numerobis Rénovation 117 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Leger Benjamin

DP 069 383 18 00570 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 71 - 73 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie

du terrain : 5905 m² - Demandeur : Tomadis 71 - 73 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Bilher Denis

DP 069 384 18 00571 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 1476 m² - Demandeur : Roudis 2 - 8 rue Artaud 69004 Lyon - Mandataire : M. Christel Alain

DP 069 388 18 00572 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Changement des menuiseries - Terrain : 21 boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Mme Burgiario Solange 13 cours Richard Vitton 69003 Lyon

DP 069 386 18 00573 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 55 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 2143 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 385 18 00575 déposée le 13 mars 2018 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 31-35 avenue de Ménéval Lyon 5ème Superficie du terrain : 14737 m² - Demandeur : Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Mandataire : M. Le Bouédec Gaëtan

DP 069 389 18 00576 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Modification et ravale-ment de façade - Terrain : 33 rue Claude Debussy Lyon 9ème Superficie du terrain : 477 m² - Demandeur : M. Fraysse Laurent 33 rue Claude Debussy 69009 Lyon

DP 069 383 18 00577 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 117 m² - Demandeur : M. Sreouna Amin 40 rue Léon Blum 69100 Villeurbanne

DP 069 382 18 00578 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain : 3503 m² - Demandeur : La Barmondière - Longchamp 57 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon - Mandataire : M. Prenat Christian

DP 069 382 18 00579 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : KA5M 11 rue Saint-Jean 69005 Lyon - Mandataire : M. Arnould Rémy

DP 069 381 18 00580 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue du Gare Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 382 18 00581 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Ravalement des façades - Terrain : 1 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 660 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 385 18 00582 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue de la Bombarde Lyon 5ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : SCI De La Bombarde 10 rue de la Bombarde 69005 Lyon - Mandataire : Mme Belfkira Dalila

DP 069 389 18 00583 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 59 quai Paul Sédailan Lyon 9ème Superficie du terrain : 1208 m² - Demandeur : Métropole De Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon - Mandataire : M. Le Président

DP 069 386 18 00584 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place d'Helvétie Lyon 6ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : Plenitude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Josserand Jean-Baptiste

DP 069 387 18 00585 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 771 m² - Demandeur : CRF 16 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : Mme Hajrija Sali-hovic

DP 069 387 18 00586 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 - 21 rue Crépet Lyon 7ème Superficie du terrain : 3948 m² - Demandeur : DSIP Rhône-Alpes Auvergne 1 Rue Général Mouton Duvernet 69391 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Drouhin Philippe

DP 069 383 18 00587 déposée le 14 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 67 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : M. Chen Xu 103 rue Tête d'Or 69006 Lyon

DP 069 384 18 00588 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 48 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 463 m² - Demandeur : Hôtel Kyriad Croix-Rousse 48 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Dalmasso Jean-Michel

DP 069 384 18 00589 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : M. Fontaines Georges 10 rue Dumont d'Urville 69004 Lyon

DP 069 384 18 00590 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 2303 m² - Demandeur : Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury - Auteur : Ensemble Paroissial de la Croix-Rousse 35 rue Jacquard 69004 Lyon

DP 069 382 18 00591 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 - 45 rue Delandine Lyon 2ème Superficie du terrain : 1498 m² - Demandeur : Bouscasse Nicolas Administrateur de Biens 15 b Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Bouscasse Nicolas

DP 069 384 18 00592 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 133 m² - Demandeur : M. Baudvin Georges 20 rue Dumont 69004 Lyon

DP 069 386 18 00593 déposée le 15 mars 2018 - Projet : - Projet non renseigné - Terrain : 37 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Mme Gangnon Sophie 27 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 383 18 00594 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Coupe d'un arbre (un cèdre) - Terrain : 67 avenue Rockefeller Lyon 3ème Superficie du terrain : 1665 m² - Demandeur : M. Belhadj Abdelkrim 67 avenue Rockefeller 69003 Lyon

DP 069 381 18 00595 déposée le 15 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Mme Carnino Marie Claire 606 avenue du 8 Mai 1945 69300 Caluire-Et-Cuire

DP 069 386 18 00596 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Modification de façade (ITE) - Terrain : 39 rue Félix Jacquier Lyon 6ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Emery Patrick

DP 069 383 18 00597 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 1819 m² - Demandeur : M. Beaudet Guy 39 rue Saint-Antoine 69003 Lyon

DP 069 385 18 00598 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue des Fossés de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 18 00599 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 rue Barrier Lyon 6ème Superficie du terrain : 3336 m² - Demandeur : SCI Kinoss 94 rue Tête d'Or 69006 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Marnas Alexandre

DP 069 383 18 00600 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Jules Verne Lyon 3ème Superficie du terrain : 26118 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 18 00601 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain avec coupe et abattage d'arbres (4 tilleuls) - Terrain : 23 rue Roger Radis-son Lyon 5ème Superficie du terrain : 18462 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 18 00603 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 235 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 2296 m² - Demandeur : Banque Rhône-Alpes 235 cours La Fayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Baijot José

DP 069 385 18 00604 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 place Edmond Fousseret Lyon 5ème Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : Lodging Développement 1 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Cerisier Vincent

DP 069 384 18 00605 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 place Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Pringault Toitures 49 rue Joseph Dessainjean 69210 Saint-Germain Nuelles - Mandataire : M. Pringault François

DP 069 389 18 00606 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue du Chapeau Rouge Lyon 9ème Superficie du terrain : 3148 m² - Demandeur : BNP Paribas 15 rue des Cuirassiers 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mari Pierre André

DP 069 384 18 00607 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 74 rue Philippe de Lasalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 53 m² - Demandeur : SAS Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : M. Germain Sébastien

DP 069 386 18 00608 déposée le 16 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 rue Lieutenant Colonel Prévost Lyon 6ème Superficie du terrain : 349 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean François

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 mars 2018

PC 069 389 12 00001 M02 déposé le 12 mars 2018 Modificatif - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 53 m² - Terrain : 65 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 300 m² - Demandeur : Mme Cayol Sophie 65 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Au-teur : M. Fabre Jacques 15 impasse Saint-Exupéry 69124 Colombier-Saugnieu

PC 069 387 13 00163 M02 déposé le 15 mars 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 119 logements et création de 120 aires de stationnement - Surface créée : 7741 m² - Terrain : 7 - 9 route de Vienne - angle 38 rue du Repos Lyon 7ème Superficie du terrain : 3931 m² - Demandeur : SCI Lyon 7 Vienne 40 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Diébolt Olivier - Auteur : Afaa Architecture 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cedex 03

PC 069 389 15 00100 M01 déposé le 15 mars 2018 Modificatif - Projet : Extension de locaux associatifs et sportifs - Surface créée : 26 m² - Terrain : 15 quai de la Gare d'Eau Lyon 9ème Superficie du terrain : 25416 m² - Demandeur : Sport dans la Ville 15 quai de la Gare d'eau 69009 Lyon - Mandataire : M. Odou Philippe - Auteur : Bac Architectes 6 avenue du Général Brosset 69006 Lyon

PC 069 382 15 00267 M01 déposé le 14 mars 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation et surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 320 m² - Terrain : 67 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 360 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Tillet Patrice - Auteur : BBC Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 385 15 00376 M01 déposé le 13 mars 2018 Modificatif - Projet : Réfection de toiture, ravalement de façade, réaménagement intérieur des logements et création de 2 logements - Surface créée : 2 m² - Terrain : 12 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 125 m² - Demandeur : Compagnie Lyonnaise Immobilière 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Gagneux Nicolas - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 383 16 00164 M01 déposé le 16 mars 2018 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 39 logements et création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 2619 m² - Terrain : 32 - 36 rue Amiral Courbet - rue Saint-Isidore Lyon 3ème Superficie du terrain : 2103 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Mandataire : Mme Lorenzi Thomas Béangère - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 385 16 00248 M02 déposé le 16 mars 2018 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 80 m² - Terrain : 13 allée de la Santé Lyon 5ème Superficie du terrain : 1035 m² - Demandeur : M. Wibaud Phi-lippe 13 allée de la Santé 69005 Lyon - Auteur : Archiphb 5 place Louis Cha-zette 69005 Lyon

PC 069 384 16 00320 M01 déposé le 16 mars 2018 Modificatif - Projet : Réhabilitation de 9 logements, construction d'un bâtiment de 42 logements, de bureaux et création de 60 aires de stationnement - Surface créée : 2808 m² - Terrain : 24 - 26 - 28 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 3086 m² - De-mandeur : Cogedim Grand Lyon 235 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M. Bascherini Frédéric - Auteur : Siz'lx Architectes 18 rue de la Quarantaine 69005 Lyon

PC 069 383 16 00363 M01 déposé le 15 mars 2018 Modificatif - Projet : Change-ment de destination d'un local artisanal et local commercial en hôtel et mo-dification de façade - Surface créée : 530 m² - Terrain : 37 - 39 - 41 Rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 1710 m² - Demandeur : SAS Hotel de Créqui 37 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : M. Luzy Jean-Claude - Auteur : HB Concepts 13 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

PC 069 385 16 00371 T01 déposé le 14 mars 2018 Transfert - Projet : Extension d'un EHPAD et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 646 m² - Terrain : 45 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 3919 m² - Demandeur : Axentia 31 rue de la Fédération 75015 Paris - Mandataire : M. Aslan Alkan - Auteur : Sev Architectures 106 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

PC 069 388 16 00451 M01 déposé le 15 mars 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 45 logements, d'une résidence étudiante de 88 chambres, et création de 45 aires de stationnement - Surface créée : 5808 m² - Terrain : 168 - 174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 35178 m² - De-mandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 386 17 00335 T01 déposé le 12 mars 2018 Transfert - Projet : Démolition partielle, surélévation d'un immeuble de logements avec création de 7 logements et 16 aires de stationnement - Surface créée : 687 m² - Terrain : 76 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 993 m² - Demandeur : SCCV 76 rue Tronchet 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Teboul Mickaël - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 385 18 00083 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement et changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : Mme Popovic Nadia 16 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Auteur : Detry Lévy 12 rue Dumont 69004 Lyon

PC 069 385 18 00084 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Réhabilitation d'un im-meuble de bureaux et création de mezzanines - Surface créée : 66 m² - Terrain : 23 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 174 m² - Demandeur : Société Du Trefle 8 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Pallier Anthony - Auteur : Doucerain Delziani Architectes 4 rue de la Bourse 69001 Lyon

PC 069 388 18 00085 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 43 boulevard Ambroise Paré Lyon 8ème Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : M. Boukhari Karim 56 rue Alfred de Vigny 69800 Saint-Priest

PC 069 381 18 00086 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Installation de 2 an-tennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 1 rue Roger Violi Lyon 1er Superficie du terrain : 732 m² - Demandeur : TDF 1190 route des Echets 01390 Tramoyes - Mandataire : M. Lecoœuvre Luc - Auteur : Agence Rheinert 1 rue Louise et Marie Louise Baumer 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 389 18 00087 déposé le 13 mars 2018 - Projet : Construction d'un im-meuble de bureaux et création de 61 aires de stationnement - Surface créée : 6098 m² - Terrain : 24 avenue Joannès Masset - Chez Opal CS 30739 Lyon 9ème Superficie du terrain : 2030 m² - Demandeur : Alpière SAS 24 avenue Joannès Masset 69257 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Fort François - Auteur : Archi-Group 411 allée des Noisetiers 69579 Limonest Cedex

PC 069 383 18 00088 déposé le 13 mars 2018 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment (pavillon M) - Terrain : 5 place d'Arsonval Lyon 3ème Superficie du terrain : 154879 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine - Auteur : Mme BoiNay Fabienne 49 rue Villon 69373 Lyon Cedex 08

PC 069 385 18 00089 déposé le 14 mars 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 79 m² - Terrain : 3 impasse du Fort Sainte-Irénée Lyon 5ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Mme Redjimi Aida 3 impasse du Fort Sainte Irénée 69005 Lyon - Auteur : Airial Architec-Tures 14 rue Martin 69500 Bron

PC 069 385 18 00090 déposé le 16 mars 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 14 m² - Terrain : 19b rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 943 m² - Demandeur : M. Dubost Philippe 19 b rue de Tourvielle 69005 Lyon - Auteur : Archispot 30 rue Etienne Richerand 69003 Lyon

Permis de Démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 mars 2018

PD 069 388 18 00010 déposé le 14 mars 2018 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 1 - 21 rue Morel Lyon 8ème Superficie du terrain : 4139 m² - De-mandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Man-dataire : M. Godet Daniel

PD 069 387 18 00011 déposé le 16 mars 2018 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : Allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème Superficie du terrain : 35465 m² - Demandeur : La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 mars 2018

US 069 385 18 00204 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23.9 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue du Vieil Renversé Lyon 5ème Superficie du terrain : 80 m² - Demandeur : M. Casal Guillaume-Alain 36 rue Burdeau 69001 Lyon - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 382 18 00205 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 131 m² - Demandeur : Mme Morel Françoise 1 allée des Feuillantines 74600 Vieugy - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 18 00206 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37.82 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 106 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 1179 m² - Demandeur : Mme Schnyder Tatiana 92 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : Appart'Ambiance - Auteur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon

US 069 385 18 00207 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 35.75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 54 m² - Demandeur : M. Mercier Gilles 35 Shrobberry Road 162 Londres - Mandataire : Appart'ambiance

US 069 383 18 00208 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35.14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 48 rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : M. Mureau Hervé 48 rue Saint-Antoine 69003 Lyon - Auteur : Régie Rolin Bainsion 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

US 069 385 18 00209 déposé le 13 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 montée de Loyasse Lyon 5ème Superficie du terrain : 126 m² - Demandeur : M. Alimi Denis 2 montée de Loyasse 69005 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 18 00210 déposé le 14 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 1111 m² - Demandeur : Mme Benabid Inès Yousia 35 rue Victorien Sardou 69007 Lyon - Auteur : Rolin Bainsion 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

US 069 383 18 00211 déposé le 14 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 273 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 416 m² - Demandeur : M. Lignier Ludovic 9 allée des Cognassiers 38670 chasse-sur-rhone - Auteur : societe gestion point du jour 72 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 386 18 00213 déposé le 14 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 12m² soit 12 m² en bureaux pour assurer la gestion de société - Terrain : 38 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Mme Gangnon Sophie-Aimée 27 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : FONCIA 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

US 069 383 18 00214 déposé le 12 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 85 rue du Pensionnat Lyon 3ème Superficie du terrain : 5781 m² - Demandeur : M. Alonzo Michel 16 rue Jaricot 69005 Lyon - Auteur : La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 12 au 16 mars 2018

DP 069 384 17 02702 Décision du 13 mars 2018 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Dumont Lyon 4ème

DP 069 388 17 02731 Décision du 12 mars 2018 à ADMS-FF 17 rue du 11 Novembre 1918 69320 Feyzin - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue Pro-fesseur Ranvier Lyon 8ème

DP 069 381 18 00040 Décision du 13 mars 2018 à M. Boit Mathieu 60 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 3 rue du Gare Lyon 1er

DP 069 383 18 00049 Décision du 12 mars 2018 à Plenitude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 54 rue Saint-Antoine Lyon 3ème

DP 069 385 18 00096 Décision du 12 mars 2018 à Mme Ivanoff Agnès 2 rue de la Loge 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 21 quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 384 18 00104 Décision du 13 mars 2018 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 rue Hénon Lyon 4ème

DP 069 383 18 00108 Décision du 14 mars 2018 à M. Reynaud Tom 22 rue Henri Barbusse 42000 Saint-Etienne - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue Vaudrey Lyon 3ème

DP 069 385 18 00152 Décision du 12 mars 2018 à SDC Coopératif 33 rue des Maccha-bées 69005 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 33 rue des Mac-chabées Lyon 5ème

DP 069 383 18 00155 Décision du 12 mars 2018 à Eurl Sud Gones Services 56 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 56 rue Ser-vient Lyon 3ème

DP 069 387 18 00157 Décision du 12 mars 2018 à Brin d Guill 10 b rue Jangot 69007 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : 9 rue Robert Cluzan Lyon 7ème

DP 069 381 18 00162 Décision du 12 mars 2018 à M. Mérieux Alexandre 6 cours Général Giraud 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 4 cours Général Giraud Lyon 1er

DP 069 389 18 00167 Décision du 13 mars 2018 à Compagnie Immobilière du Rhône 1 rue de Lorraine 69100 Villeurbanne - Projet : Modification et ravèlement de façades avec changement de menuiseries - Terrain : 4 montée de la Chana Lyon 9ème

DP 069 381 18 00177 Décision du 12 mars 2018 à M. Joyeux Bruno 33 b rue Neyret 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 33 rue Neyret Lyon 1er

DP 069 387 18 00194 Décision du 12 mars 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 55 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 382 18 00196 Décision du 15 mars 2018 à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon Cedex 02 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue du Professeur Raufique Lyon 2ème

DP 069 385 18 00207 Décision du 12 mars 2018 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 166 montée de Choulans Lyon 5ème

DP 069 381 18 00213 Décision du 12 mars 2018 à Key Invest 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 35 rue Paul Chenavard Lyon 1er

DP 069 381 18 00224 Décision du 12 mars 2018 à Little Pub 1 rue Saint-Benoît 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Saint-Benoît Lyon 1er

DP 069 386 18 00225 Décision du 13 mars 2018 à M. Humbert Pascal 21 Côte Hormet 69110 Sainte-Foy Lès Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 40 rue Juliette Récamier Lyon 6ème

DP 069 388 18 00230 Décision du 12 mars 2018 à M. Martinand Alain 8 rue Léo et Maurice Trouilhet 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 29 m² - Terrain : 8 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème

- DP 069 386 18 00232 Décision du 13 mars 2018 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 43 rue Juliette Récamier Lyon 6ème
- DP 069 383 18 00241 Décision du 15 mars 2018 à Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 15 rue Chambovet Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00247 Décision du 12 mars 2018 à Syndicat Des Copropriétaires du "Laser" 65 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 184 - 190 cours Lafayette Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00251 Décision du 12 mars 2018 à M. Sandjian Didier 5 b rue Pro-fesseur Florence 69003 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 5b rue Professeur Florence Lyon 3ème
- DP 069 382 18 00254 Décision du 12 mars 2018 à Cabinet BOIS 17 rue Berchet 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue d'Auvergne Lyon 2ème
- DP 069 387 18 00257 Décision du 12 mars 2018 à M. Robert Christian 46 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 46 rue de la Thibaudière Lyon 7ème
- DP 069 381 18 00289 Décision du 12 mars 2018 à SAS Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Neyret Lyon 1er
- DP 069 383 18 00299 Décision du 12 mars 2018 à SCI Rue Du Port Du Temple 48 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 51 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00305 Décision du 12 mars 2018 à Marie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème
- DP 069 387 18 00314 Décision du 13 mars 2018 à M. Vincent Patrick 42 rue Che-vreul 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Che-vreul Lyon 7ème
- DP 069 382 18 00317 Décision du 15 mars 2018 à Nexity 129 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Champier Lyon 2ème
- DP 069 389 18 00320 Décision du 12 mars 2018 à Mont d'Or Pizza 53 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 7 m² - Terrain : 53 rue de Bourgogne Lyon 9ème
- DP 069 387 18 00321 Décision du 13 mars 2018 à Blanc Gilbert 12 rue Basse Com-balot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 104 rue Sébas-tien Gryphe Lyon 7ème
- DP 069 382 18 00330 Décision du 15 mars 2018 à Les Charpentiers d'Aujourd'hui 13 rue Marius Berliet 69380 Chazay d Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue de Condé Lyon 2ème
- DP 069 387 18 00337 Décision du 13 mars 2018 à M. Bartolozzi Thomas 51 rue Sa-lomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue Salomon Reinach Lyon 7ème
- DP 069 387 18 00344 Décision du 12 mars 2018 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 279 rue de Créqui Lyon 7ème
- DP 069 383 18 00357 Décision du 12 mars 2018 à Moncozet SAS 126 rue Dedieu 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 387 18 00361 Décision du 12 mars 2018 à M. Thiery Guillaume 19 rue de Toulon 69007 Lyon - Projet : Modification de façades - Terrain : 19 rue de Toulon Lyon 7ème
- DP 069 389 18 00364 Décision du 12 mars 2018 à Sarl DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 grande rue de Vaise Lyon 9ème
- DP 069 388 18 00367 Décision du 12 mars 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Mar-rane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 bis rue Saint-Nestor Lyon 8ème
- DP 069 388 18 00372 Décision du 12 mars 2018 à Assi 121 rue Profes-seur Beauvi-sage 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 121 rue Profes-seur Beauvisage Lyon 8ème
- DP 069 383 18 00382 Décision du 12 mars 2018 à SAS Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 257 ave-nue Lacassagne Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00393 Décision du 15 mars 2018 à Bet Savle 73 T rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 48 - 50 rue Etienne Richerand Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00396 Décision du 12 mars 2018 à Mme Auboeuf Marie-Claire 233 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 233 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 389 18 00439 Décision du 13 mars 2018 à MJC Saint-Rambert Ile Barbe 4 rue Sylvain Simondan 69009 Lyon - Projet : Construction d'une IOP (Installati-on ouverte au public) - Surface créée : 6 m² - Terrain : 1 rue Albert Fal-san Lyon 9ème
- DP 069 383 18 00445 Décision du 12 mars 2018 à M. Fichez Guy 201 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 201 avenue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00448 Décision du 12 mars 2018 à SPL Lyon Part-Dieu 192 rue Gari-baldi 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 avenue Pom-pidou Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00468 Décision du 12 mars 2018 à M. Borjon Yann 201 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 197 - 201 ave-nue Félix Faure Lyon 3ème
- DP 069 383 18 00469 Décision du 12 mars 2018 à M. Akel Alain 199 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 199 avenue Félix Faure Lyon 3ème

Permis de Construire délivrés pendant la période du 12 au 16 mars 2018

- PC 069 383 12 00301 M03 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à Foncière d'Habitat et Humanisme 69 Chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ré-habilitation d'un immeuble avec création d'un foyer-logement et modifications d'aspect extérieur - Terrain : 246 - 248 rue Garibaldi Lyon 3ème
- PC 069 387 14 00209 M02 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à Cogedim Grand Lyon 235 cours Lafayette 69451 Lyon Cedex 06 - Projet : démolition totale de bâtiments, construction d'un bâtiment de 39 logements et création de 39 aires de stationnement - Surface créée : 2612 m² - Terrain : 20 bis rue de Tourville Lyon 7ème
- PC 069 384 15 00071 M02 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à M. Mdallel Samy 37 rue d'Ivry 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement avec modification de façade - Surface créée : 127 m² - Terrain : 37 Rue d'Ivry Lyon 4ème
- PC 069 383 15 00420 M01 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à M. Belot Gregory 33 avenue Joseph Kabasele Tshamala République Démocratique du Congo - Projet : Construction d'un bâtiment de 3 logements et création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 208 m² - Terrain : 4 - 6 rue des Sports Lyon 3ème
- PC 069 389 16 00385 M02 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à SCCV Club 55 30 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 169 logements, commerces et création de 101 aires de stationnement - Surface créée : 10264 m² - Terrain : 55 avenue René Cassin Lyon 9ème
- PC 069 389 17 00050 M01 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet :

Construction pro-visoire d'un groupe scolaire - Surface créée : 1874 m² - Terrain : Rue du Docteur Horand - Parc Montel Lyon 9ème

PC 069 387 17 00201 T01 - Arrêté du 12 mars 2018 Transfert à SCI Utei Tourville Guillotière 62 rue de Bonnel 69446 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 44 logements, de 2 locaux commerciaux et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3346 m² - Terrain : 156 - 162 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 389 17 00248 M01 - Arrêté du 12 mars 2018 Modificatif à PRD Office 20 boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon - Projet : Démolition, construction de 2 immeubles de bureaux, commerce, musée et création de 150 aires de stationnement - Surface créée : 11857 m² - Terrain : 57 - 59 avenue de Saint-Cyr Lyon 9ème

PC 069 384 17 00307 - Arrêté du 12 mars 2018 à M. Terrade Matthieu 3 rue Ru-plinger 69004 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m² - Terrain : 32 rue Mail Lyon 4ème

PC 069 389 17 00381 - Arrêté du 12 mars 2018 à M. Pressiat Antoine 12 rue Pierre Brunier 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Construction d'une maison individuelle et surélévation d'une seconde maison - Surface créée : 193 m² - Terrain : 12 rue Louis Bouquet Lyon 9ème

PC 069 384 17 00435 - Arrêté du 12 mars 2018 à Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment d'habitation et ravalement de façade - Surface créée : 95 m² - Terrain : 44 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

PC 069 385 18 00021 - Arrêté du 12 mars 2018 à M. Beillon Olivier 9 rue Chan-teclair 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 79 m² - Terrain : 9 rue Chanteclair Lyon 5ème

PC 069 385 18 00027 - Arrêté du 12 mars 2018 à Mme Habig - Bouvart Marie-Sophie 46 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle, ex-tension d'une maison individuelle avec modification de façade et construction d'une piscine - Surface créée : 48 m² - Terrain : 16 rue Chazay Lyon 5ème

Changements d'Usage délivrés pendant la période du 12 au 16 mars 2018

US 069 383 18 00023 - Arrêté du 12 mars 2018 à M. Lionnet Gérard 50 rue Sainte-Anne 87000 Limoges - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,08 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 cours Gambetta Lyon 3ème

US 069 382 18 00045 - Arrêté du 12 mars 2018 à Mme Leroy Marie-Véronique 19 rue Jarente 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Jarente Lyon 2ème

US 069 383 18 00049 - Arrêté du 12 mars 2018 à M. Reynaud Tom 22 rue Henri Barbusse 42000 Saint-Etienne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Vaudrey Lyon 3ème

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 mars 2018

DP 069 383 18 00609 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : SCI Des Six Marmottes 27 montée de la Garde 69340 Francheville - Mandataire : Mme Marcellet-Martinier Isabelle

DP 069 387 18 00610 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 57 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : FH Madeleine 57 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Mandataire : M. Hénon Frédéric

DP 069 386 18 00611 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 25 rue Sainte-Geneviève Lyon 6ème Superficie du terrain : 1385 m² - Demandeur : M. Vitteaut Jean-François 25 rue Sainte-Geneviève 69006 Lyon

DP 069 386 18 00612 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 145 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 7945 m² - Demandeur : SCI Lafayette 4 place Sadi Carnot 13002 Marseille - Mandataire : M. Michot Olivier

DP 069 388 18 00613 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Colette Lyon 8ème Superficie du terrain : 691 m² - Demandeur : Rousseau Sas 29 Rue De Cracovie 21850 Saint-Apollinaire - Mandataire : M. Debsree Jérémy

DP 069 381 18 00614 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 2 rue Com-marmot Lyon 1er Superficie du terrain : 323 m² - Demandeur : Indivision Lalignant 4 b rue de la Convention 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Lalignant

DP 069 389 18 00615 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 rue du Sergent Michel Berthet Lyon 9ème Superficie du terrain : 1650 m² - Demandeur : La Vie Claire 1982 Route Départementale 386 69700 Montagny - Mandataire : Mme Marmone Brigitte

DP 069 388 18 00616 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 43 rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 617 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03

DP 069 382 18 00617 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 quai Docteur Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 792 m² - Demandeur : Mme Chazaud Alice 34 quai Docteur Gailleton 69002 Lyon

DP 069 387 18 00618 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Cronstadt Lyon 7ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : ASF Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 381 18 00619 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue des Augustins Lyon 1er Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Ercour Quentin

DP 069 382 18 00620 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 quai Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Jossier Jean Baptiste

DP 069 383 18 00621 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Modification de façade (Ite) et ravalement - Terrain : 13 - 15 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 914 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 382 18 00622 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Sainte-Hélène Lyon 2ème Superficie du terrain : 1123 m² - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Rambaud Thomas

DP 069 382 18 00623 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 54 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 362 m² - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 387 18 00624 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 144 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : l'Ethic Café 144 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : M. Ipejian Jean

DP 069 381 18 00625 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 place Croix-Paquet - 2 rue de Thou Lyon 1er Superficie du terrain : 511 m² - Demandeur : Copropriété du 5 place Croix-Paquet 15 bis Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Bouscasse Nicolas

DP 069 388 18 00627 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 37 rue Saint-Romain Lyon 8ème Superficie du terrain : 10206 m² - Demandeur : agora formations 70 rue Bataille 69008 Lyon - Mandataire : M. Genin Baptiste

DP 069 383 18 00628 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 46 avenue Georges Pompidou Lyon 3ème Superficie du terrain : 2688 m² - Demandeur : Laboratoire d'Hygiène Lyonnais 46 avenue Georges Pompidou 69006 Lyon - Mandataire : M. Daudy Jean Claude

DP 069 383 18 00629 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de l'Harmonie Lyon 3ème Superficie du terrain : 661 m² - Demandeur : M. Chabenat Virgile 5 rue de l'Harmonie 69003 Lyon

DP 069 386 18 00630 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du

terrain : 504 m² - Demandeur : la brasserie des brotteaux 1 place Jules Ferry 69006 Lyon - Mandataire : M. Faucon Emmanuel

DP 069 389 18 00631 déposée le 19 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 24 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : Mme Faugere Charlotte 24 rue de Bourgogne 69009 Lyon

DP 069 381 18 00632 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 22 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 10 m² - Demandeur : l'Absinthe bar 22 rue de Flesselles 69001 Lyon - Mandataire : M. Lopez Pierre

DP 069 389 18 00633 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 13 rue Claude Debussy Lyon 9ème Superficie du terrain : 799 m² - Demandeur : M. Faye Adrien 13 rue Claude Debussy 69009 Lyon

DP 069 384 18 00635 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 52 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 360 m² - Demandeur : Réseau Alors Service 340 chemin des Parties Côté Ouest 26790 La Baume De Transit - Mandataire : M. Roussel Jean-Louis

DP 069 383 18 00636 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 1273 m² - Demandeur : Zieleskiewicz & Associés 7 rue de Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : Mme Zieleskiewicz Emilie

DP 069 387 18 00637 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 151 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 288 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 385 18 00638 déposée le 20 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 62 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 621 m² - Demandeur : SCI Margot 67 rue des Noës 22770 Lancieux - Mandataire : Mme Latouche Alexandra

DP 069 389 18 00639 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 19 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : Le Zagros 3 19 rue Marietton 69009 Lyon - Mandataire : M. Basak Huseyin

DP 069 383 18 00640 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 rue de Bonnel Lyon 3ème Superficie du terrain : 579 m² - Demandeur : M. Dorigny Sicard Laurent 41 rue de Bonnel 69003 Lyon

DP 069 381 18 00641 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 quai André Lassagne Lyon 1er Superficie du terrain : 769 m² - Demandeur : Ravaltex 3 rue Jean-Marie Merle 69120 Vaulx-En-Velin - Mandataire : M. Ayvali Yalcin

DP 069 388 18 00642 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 34 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 1046 m² - Demandeur : Beaute et Look 34 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Rivas Frédérique

DP 069 381 18 00643 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de Savy Lyon 1er Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : BJJ SARL 2 rue de Savy 69001 Lyon - Mandataire : M. Julliat Matthieu

DP 069 385 18 00644 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 35 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 679 m² - Demandeur : Atelier De Coiffure 35 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Mandataire : Mme Pollet Sylvie

DP 069 389 18 00645 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 98 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1421 m² - Demandeur : SCI Arlo 84 rue des Docks 69009 Lyon - Mandataire : M. Jamet Thibaut

DP 069 383 18 00646 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 626 m² - Demandeur : Inovativ 61 rue Duquesne 69006 Lyon - Mandataire : M. Cosnefroy Loïc

DP 069 384 18 00647 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Victor Fort Lyon 4ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Plenétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Josserand Jean-Baptiste

DP 069 388 18 00648 déposée le 21 mars 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : Rue Guillaume Paradin – 146 – 158 à 164 boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 29672 m² - Demandeur : Institut Francais De Civilisation Musulmane 146 boulevard Pinel 69008 Lyon - Mandataire : M. Kabtane Kamel

DP 069 383 18 00649 déposée le 22 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Saint-Maximin Lyon 3ème Superficie du terrain : 1925 m² - Demandeur : Socotec 11 rue Saint-Maximin 69003 Lyon

DP 069 389 18 00650 déposée le 22 mars 2018 - Projet : Modification d'une clôture - Terrain : 33 rue Claude Debussy Lyon 9ème Superficie du terrain : 477 m² - Demandeur : M. Fraysse Laurent 33 rue Claude Debussy 69008 Lyon

DP 069 382 18 00651 déposée le 22 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69318 Lyon Cedex - Mandataire : M. Escomel Florent

DP 069 384 18 00652 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : CIC Lyonnaise De Banque 8 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Mme Grandclement Carole

DP 069 389 18 00653 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 - 10 rue Rhin et Danube Lyon 9ème Superficie du terrain : 3504 m² - Demandeur : SCI Rhin et Danube 14 rue Gorge de Loup 69009 Lyon - Mandataire : M. Vincent Philippe

DP 069 385 18 00654 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 26 m² - Terrain : 12 b quai des Etroits Lyon 5ème Superficie du terrain : 2467 m² - Demandeur : M. Bouvet Thomas 12 b quai des Etroits 69005 Lyon

DP 069 385 18 00655 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 impasse du Général de Luzy Lyon 5ème Superficie du terrain : 998 m² - Demandeur : Mme Vanhee Dorothée 5 impasse de Général de Luzy 69005 Lyon

DP 069 383 18 00656 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 218 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 424 m² - Demandeur : M. Mathieu Romain 218 rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 382 18 00657 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification et ravalement partiel de façade - Terrain : 51 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : Citya Bourguignon Palluat 19 rue Domer 69007 Lyon - Mandataire : Mme Sellia Caroline

DP 069 385 18 00658 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 impasse du Général de Luzy Lyon 5ème Superficie du terrain : 998 m² - Demandeur : Mme Vanhee Dorothée 5 impasse de Général de Luzy 69005 Lyon

DP 069 381 18 00659 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection voirie (chaussée + trottoir) - Terrain : Impasse Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 888 m² - Demandeur : Métropole DE Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 386 18 00660 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Terrain : 41 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 472 m² - Demandeur : Régie de l'Opera 50 -54 cours La Fayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Meillon Frédérique

DP 069 381 18 00661 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 3027 m² - Demandeur : Ecole Saint-Louis Saint-Bruno 17 rue des Chartreux 69001 Lyon - Mandataire : M. Mignard Jean Léon

DP 069 389 18 00662 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 37379 m² - Demandeur : Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Mandataire : Mme Lachaise Hélène

DP 069 384 18 00663 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 157 m² - Demandeur : Alain Rolancy 16 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Rolancy Alain

DP 069 382 18 00664 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination de deux locaux commerciaux en deux logements - Terrain : 49 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 367 m² - Demandeur : M. Berthillon Paul 20 route de Bordeaux 69670 Vaugneray

DP 069 381 18 00665 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 74 m² - Demandeur : M. Putot Louis 3 rue d'Algérie 69001 Lyon

DP 069 383 18 00666 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 27 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 611 m² - Demandeur : Perle Du Monde 27 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Mandataire : Mme Gontier Betty

DP 069 383 18 00667 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 106 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 711 m² - Demandeur : Xadis 106 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Bihler Denis

DP 069 389 18 00668 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification d'un local poubelles - Terrain : 69 - 71 montée de l'Observance Lyon 9ème Superficie du terrain : 2155 m² - Demandeur : SDC l'Horizon 69-71 Rue de l'Observance 2 rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : Mme

Blandin Hilde

DP 069 389 18 00669 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 69 montée de l'Observance Lyon 9ème Superficie du terrain : 2155 m² - Demandeur : SDC l'Horizon 69 - 71 Rue De L'observance 2 rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : Mme Blandin Hilde

DP 069 382 18 00670 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 5 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 712 m² - Demandeur : M. Dessemon Luc 8 allée des Thuyas 26120 chabeuil

DP 069 382 18 00671 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 1 rue Colonel Chambonnet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1329 m² - Demandeur : SCI du saquin 50 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Mandataire : M. Genin Cédric

DP 069 389 18 00672 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 rue de l'Oiselière Lyon 9ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Espace Vetements du Coeur 18 rue de l'Oiselière 69009 Lyon - Mandataire : Mme Bendib Leila

DP 069 381 18 00673 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 4 rue Rivet Lyon 1er Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : M. Vetillard Jean Noël 62 avenue du Saxe 69003 Lyon

DP 069 381 18 00674 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 110 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 82 m² - Demandeur : Société Charrion et Fils 130 impasse du Colombier 01330 Villars Les Dombes - Mandataire : M. Charrion John

DP 069 385 18 00675 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Implantation d'une croix - Terrain : 7 place Saint-Irénée Lyon 5ème Superficie du terrain : 11655 m² - Demandeur : Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury

DP 069 387 18 00676 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Installation d'une clôture, de deux portails et d'un portillon - Terrain : 54 - 56 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1387 m² - Demandeur : agesca identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 383 18 00679 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 49 m² - Terrain : 10 rue Louis Jasseron Lyon 3ème Superficie du terrain : 6428 m² - Demandeur : M. Pradel Frank 125 cours du Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 384 18 00681 déposée le 23 mars 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 67 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 193 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Ercour Quentin

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 mars 2018

PC 069 382 13 00443 M01 déposé le 19 mars 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 92 logements, locaux commerciaux et création de 67 aires de stationnement - Surface créée : 7380 m² - Terrain : 8 rue Paul Montrochet Lyon 2ème Superficie du terrain : 1690 m² - Demandeur : SCCV M3 Sud Confluence 42 quai Rambaud 69002 Lyon - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Atelier Jean Nouvel 10 Cité d'Angoulême 75011 Paris

PC 069 388 14 00354 M02 déposé le 23 mars 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'une maison, construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 136 m² - Terrain : 9 impasse Pitiot Lyon 8ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : M. Fouillen Denis 8 impasse Pitiot 69008 Lyon - Auteur : M. Perret Fabien 36 rue Chalopin 69007 Lyon

PC 069 385 15 00201 M03 déposé le 19 mars 2018 Modificatif - Projet : Extension d'un bâtiment hospitalier - Surface créée : 11150 m² - Terrain : 86 - 92 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 44789 m² - Demandeur : Dalkia 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint-Andre Lez Lille - Mandataire : M. Aguesse Jérôme - Auteur : Aia Architectes 20 rue Lortet 69366 Lyon Cedex 07

PC 069 385 16 00418 T01 déposé le 19 mars 2018 Transfert - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, locaux commerciaux et ravalement de façade - Terrain : 6 rue Marius Gonin - 3 rue Bellièvre Lyon 5ème Superficie du terrain : 225 m² - Demandeur : ASL Marius CS 410022 33074 Bordeaux Cedex - Mandataire : M. Delille Jacques - Auteur : Agraph Architectes 2 rue de la Tour du Pin 69004 Lyon

PC 069 386 18 00091 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public avec installation d'une clôture - Terrain : 102 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 1808 m² - Demandeur : Immo Service Plus 6 allée Jean Prouvé 92110 Clichy - Mandataire : M. Rossetti Stéphane - Auteur : Architectes En Seine 10 quai d'Austerlitz 75013 Paris

PC 069 386 18 00092 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en 6 logements avec changement de menuiseries et création d'une aire de stationnement - Terrain : 59 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 616 m² - Demandeur : SCI Masa 55 chemin du Colin 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Salichon Jacques - Auteur : RCA Ruby Curis Associes 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 382 18 00093 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en locaux commerciaux et réfection de devanture - Terrain : 3 rue du Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1229 m² - Demandeur : White Knight C Grolee Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : RCA Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 382 18 00094 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Colonel Chambonnet Lyon 2ème Superficie du terrain : 736 m² - Demandeur : M. André Jean-Michel 11 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Auteur : Mme Gris Céline 21 rue Bouteille 69001 Lyon

PC 069 388 18 00095 déposé le 20 mars 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux, d'un garage en logements avec modification de façade et création d'un logement par extension d'une annexe. Création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 116 m² - Terrain : 33 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : Guicherd & Associes 67 rue Bataille 69008 Lyon - Mandataire : M. Guicherd Romain - Auteur : Fernandes David 33 bis Charles Richard 69003 Lyon

PC 069 389 18 00096 déposé le 20 mars 2018 - Projet : Modification de façade, construction d'un auvent - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 4449 m² - Demandeur : Shurgard France 21 rue Clément Marot 75008 PARIS - Mandataire : M. Oursin Marc - Auteur : Posto 29 29 rue de Meaux 75019 Paris

PC 069 387 18 00097 déposé le 21 mars 2018 - Projet : Installation de bâtiments provisoires ou modulaires - Surface créée : 440 m² - Terrain : Rue Jean Baldassini Lyon 7ème Superficie du terrain : 2893 m² - Demandeur : Isara 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex - Mandataire : M. Desamais Pascal - Auteur : Dassonville & Dalmais 5 quai Jaÿr 69009 Lyon

PC 069 384 18 00098 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Construction d'un garage - Surface créée : 37 m² - Terrain : 5 b rue du Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1592 m² - Demandeur : M. Imbert Michel 5 b rue du Bois de la Caille 69004 Lyon - Auteur : Y Architectes 7 rue Basse Combalot 69004 Lyon

PC 069 385 18 00099 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Changement d'une fenêtre de toit à l'identique - Terrain : 1 place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Bari SAS 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Mme Millierly Christiane

PC 069 388 18 00100 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en local de service public ou d'intérêt collectif avec modification de façade - Terrain : 2 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 683 m² - Demandeur : Université Jean Moulin Lyon 3 1 C avenue des Frères Lumière 69382 Lyon Cedex 08 - Mandataire : M. Comby Jacques - Auteur : Lala Architecture 4 -6 rue des Mûriers 75020 Paris

PC 069 388 18 00101 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Extension et rénovation d'une maison individuelle - Surface créée : 4 m² - Terrain : 16 rue Thomas Blanchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 376 m² - Demandeur : M. Leduc Pierre 6 avenue Alphonse Daudet 30650 Rochefort DU Gard - Auteur : Mme Vallin Amandine 4 impasse des Verchères 69140 Rillieux La Pape

PC 069 383 18 00102 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Changement de destination d'une maison individuelle en 12 logements - Terrain : 17 rue Claudius Pionchon Lyon 3ème Superficie du terrain : 590 m² - Demandeur : Greenvest Group 24 rue du Mail 69004 Lyon - Auteur : Fumat Architecte 70 b rue Bossuet 69006 Lyon

Permis de Démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 mars 2018

PD 069 387 18 00012 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 18 rue Crépet Lyon 7ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfere Vincent

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 mars 2018

US 069 386 18 00178 déposé le 21 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation de 33 m² soit 18 m² en agence de transaction et location immobilière - Terrain : 39 rue Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème Superficie du terrain : 863 m² - Demandeur : Patrimoine Immobilier 39 rue Lieutenant-Colonel Prévost 69006 Lyon - Mandataire : Mme Guillaumaud Clémence - Auteur : Easimmo F.Perge 27 bis avenue des Sources 69006 Lyon

US 069 383 18 00218 déposé le 22 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50.75 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 112 m² - Demandeur : M. Garcin Bernard 96 rue du Château d'eau 34270 Le Triadou - Mandataire : M. Pastouret - Appart Ambiance Bruno - Auteur : Régie Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 383 18 00219 déposé le 19 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36.59 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : M. Fraisse Timothée 23 avenue Esquirol 69003 Lyon - Auteur : Régie Juron Et Tripiet 27 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 388 18 00220 déposé le 21 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 .91 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 138 avenue des Frères Lumières Lyon 8ème - Demandeur : Mme Cazals Jacqueline 365 rue de la Corniche 69400 Limas - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon US 069 383 18 00221 déposé le 21 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19.45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : M. Mami Nouredine 280 cours La Fayette 69003 Lyon - Auteur : SA Fertoret -Coppier 124 rue Jean Moulin 69300 Caluire-et-Cuire

US 069 385 18 00222 déposé le 22 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47.33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 647 m² - Demandeur : M. Drouelle Nicolas 3 montée du Change 69005 Lyon - Auteur : Citya Vedome Lumière Immobilier 109 rue de la Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 384 18 00223 déposé le 22 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 60m² en location meublée de courte durée - Terrain : 64 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 364 m² - Demandeur : M. Rhinn Eric 64 rue Jacquard 69004 Lyon - Auteur : Régie Lery 165 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon

US 069 383 18 00224 déposé le 21 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35.84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 3463 m² - Demandeur : Mme Frechard Valérie 15 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Auteur : Citya Bourguignon Pawat 19 rue Domer 69007 Lyon

US 069 387 18 00225 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : M. Richard Clément 92 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Auteur : Mitanchet 2 rue Saint Hélène 69002 Lyon

US 069 383 18 00226 déposé le 22 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26.54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Essling Lyon 3ème Superficie du terrain : 1068 m² - Demandeur : Mme Lombardi Nancy 6 rue Verzier 69390 Vourles - Mandataire : M. Pastouret - Appart'ambiance Bruno

US 069 383 18 00227 déposé le 22 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31.44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue d'Essling Lyon 3ème Superficie du terrain : 1068 m² - Demandeur : M. Collignon Olivier 20 B rue d'Essling 69003 Lyon - Mandataire : M. Pastouret - Appart'Ambiance

US 069 383 18 00228 déposé le 23 mars 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50.58 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 93 rue Bellecombe Lyon 3ème Superficie du terrain : 1921 m² - Demandeur : M. Tacconelli Etienne 29 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne - Auteur : Citya Bourguignon Pawat 19 rue Domer 69007 Lyon

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 19 au 23 mars 2018

DP 069 382 17 02464 Décision du 23 mars 2018 à M. Chassaing Thibaut 18 rue du Palais Grillet 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 - 20 rue du Palais Grillet Lyon 2ème

DP 069 382 18 00175 Décision du 22 mars 2018 à Régie Immobilière Rhodanienne 51 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 quai Jules Courmont Lyon 2ème

DP 069 383 18 00179 Décision du 20 mars 2018 à SCI Du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 152 cours La Fayette Lyon 3ème

DP 069 382 18 00203 Décision du 22 mars 2018 à White Knight C Grolée CarnoT 2013 47 b avenue Hoche 75008 PARIS - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Grolée Lyon 2ème

DP 069 384 18 00210 Décision du 20 mars 2018 à ENT Folghera & Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-En-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Grataloup Lyon 4ème

DP 069 384 18 00221 Décision du 22 mars 2018 à SNC Tapis-Jacquard 18 quai Sarrail 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 3 place des Tapis Lyon 4ème

DP 069 384 18 00244 Décision du 22 mars 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Philibert Roussy Lyon 4ème

DP 069 381 18 00248 Décision du 23 mars 2018 à M. Picard Jean Marc 8 rue Imbert Colomès 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Imbert Colomès Lyon 1er

DP 069 383 18 00255 Décision du 20 mars 2018 à M. Vettard Serge 1 rue Jean Quitout 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 1 rue Jean Quitout Lyon 3ème

DP 069 385 18 00258 Décision du 23 mars 2018 à M. Subtil Pascal 3 t impasse du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 3 t impasse du Fort Saint-Irénée Lyon 5ème

DP 069 381 18 00276 Décision du 23 mars 2018 à M. Delon Bernard 2 montée des Forts 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 montée Saint-Sébastien Lyon 1er

DP 069 386 18 00278 Décision du 20 mars 2018 à G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 47 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 381 18 00291 Décision du 23 mars 2018 à AJR Transaction 4 rue Royale 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 rue Joseph Serlin Lyon 1er

DP 069 386 18 00294 Décision du 22 mars 2018 à Focadis 3 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture -

Terrain : 32 avenue du Maréchal Foch Lyon 6ème

DP 069 386 18 00300 Décision du 22 mars 2018 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20b rue Godefroy Lyon 6ème

DP 069 386 18 00308 Décision du 22 mars 2018 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue Juliette Récamier Lyon 6ème

DP 069 381 18 00311 Décision du 23 mars 2018 à M. Pages Quentin 58 rue Jacquard 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 33 quai Saint Vincent Lyon 1er

DP 069 383 18 00312 Décision du 20 mars 2018 à M. Goffinet Philippe 57 rue de l'Abondance 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 rue de l'Abondance Lyon 3ème

DP 069 382 18 00313 Décision du 23 mars 2018 à Mme Thoviste Sylvie 22 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 46 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 381 18 00319 Décision du 23 mars 2018 à Les Immeubles De Pierre 16 avenue du Camp 69270 Fontaines Sur Saône - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Lanterne Lyon 1er

DP 069 382 18 00336 Décision du 23 mars 2018 à Mme Guichard Marie Clémence 5 rue Henri IV 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 386 18 00391 Décision du 22 mars 2018 à Escale Lyonnaise 100 rue de Créqui 69006 Lyon Cedex 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 100 rue de Créqui Lyon 6ème

DP 069 383 18 00409 Décision du 20 mars 2018 à M. Giberne Thierry André Louis 34 rue de la Balme 69003 Lyon - Projet : Extension d'une piscine - Terrain : 34 rue de la Balme Lyon 3ème

DP 069 383 18 00422 Décision du 20 mars 2018 à M. Herb Jacques 197 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 197 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 382 18 00427 Décision du 19 mars 2018 à Faculte Libre d'Ethiopathie de Lyon 18 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 18 cours Suchet Lyon 2ème

DP 069 388 18 00434 Décision du 20 mars 2018 à SAS Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Venissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue Desparmet Lyon 8ème

DP 069 384 18 00441 Décision du 20 mars 2018 à Mme Le Boulch Caroline 30 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue Jérôme Dulaar Lyon 4ème

DP 069 385 18 00444 Décision du 23 mars 2018 à M. Coulet Julien 22 rue de l'Aube 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue de l'Aube Lyon 5ème

DP 069 383 18 00457 Décision du 20 mars 2018 à Association Cours Pierre Termier 23 rue des Alouettes 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 52 - 56 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 383 18 00495 Décision du 20 mars 2018 à Mme Goguel Perrine 42 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 67 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

DP 069 389 18 00510 Décision du 23 mars 2018 à Oralia Sogelem 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 2 - 4 - 6 - 8 rue de la Piémence Lyon 9ème

Permis de Construire délivrés pendant la période du 19 au 23 mars 2018

PC 069 383 12 00196 M01 - Arrêté du 23 mars 2018 Modificatif à Rolle Developpement Immobilier 91 cours La Fayette 69006 Lyon - Projet : Démolition d'entrepôt, de bureaux. Construction d'un bâtiment de 13 logements et création de 19 aires de stationnement - Surface créée : 1207 m² - Terrain : 11 - 13 rue Jean-Marc Bernard Lyon 3ème

PC 069 388 13 00333 M01 - Arrêté du 23 mars 2018 Modificatif à M. et Mme Pitiot Pascal et Stéphanie 51 b rue Antoine Lumière 69008 Lyon - Projet : Démolition partielle et changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 51 bis rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 388 14 00034 M02 - Arrêté du 23 mars 2018 Modificatif à SLC Pitance 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction de 97 logements, d'une - Surface commerciale et création de 128 aires de stationnement - Surface créée : 8421 m² - Terrain : Angle rue des Hérédiaux - rue Audibert et Laviotte Lyon 8ème

PC 069 386 14 00417 M04 - Arrêté du 23 mars 2018 Modificatif à SNC Utei Patio Bellecombe 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 64 logements et création de 82 aires de stationnement - Surface créée : 4047 m² - Terrain : 18 - 20 rue Germain 71-75-77 rue Bellecombe Lyon 6ème

PC 069 383 16 00185 M01 - Arrêté du 23 mars 2018 Modificatif à M. Locatelli Guido 5 impasse Bourru 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement et modification de façade et de toiture - Surface créée : 169 m² - Terrain : 19 bis rue Julien Lyon 3ème

PC 069 385 16 00371 T01 - Arrêté du 23 mars 2018 Transfert à Aextinia 31 rue de la Fédération 75015 PARIS - Projet : Extension d'un EHPAD avec création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 646 m² - Terrain : 45 rue du Docteur Edmond Locard Lyon 5ème

PC 069 381 17 00172 T01 - Arrêté du 23 mars 2018 Transfert à SCCV rue Duroc 13 bis quai Pierre Scize 69009 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 8 logements et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 836 m² - Terrain : 16 rue Duroc Lyon 1er

PC 069 386 17 00335 T01 - Arrêté du 23 mars 2018 Transfert à SCCV 76 rue Tronchet 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Démolition partielle. Surélévation d'un immeuble de logement avec création de 7 logements et 16 aires de stationnement - Surface créée : 687 m² - Terrain : 76 rue Tronchet Lyon 6ème

PC 069 389 17 00355 - Arrêté du 23 mars 2018 à Association Cours Prive François De Fatima 3 rue des Deux Amants 69009 Lyon - Projet : Extension d'un groupe scolaire privé - Surface créée : 204 m² - Terrain : 3 rue des Deux Amants Lyon 9ème

PC 069 387 17 00359 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Habib Georges 25 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Changement de destination partiel de bureaux en un logement avec modification de façade - Terrain : 25 rue Cavenne Lyon 7ème

PC 069 385 17 00365 - Arrêté du 23 mars 2018 à Kaufman & Broad Rhône Alpes 33 cours Gambetta 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un immeuble de bureaux, construction d'un immeuble de 37 logements et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 2451 m² - Terrain : 140 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 389 17 00379 - Arrêté du 23 mars 2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Rénovation thermique d'un bâtiment et installation de 3 cages d'ascenseur - Terrain : 11-11b-13 rue Louis Loucheur Lyon 9ème

PC 069 383 17 00389 - Arrêté du 23 mars 2018 à l'italiano Vero 96 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial avec modification de façade - Surface créée : 26 m² - Terrain : 96 route de Genas Lyon 3ème

PC 069 389 17 00396 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Heller Mathieu 99 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Modification de façade et construction de deux terrasses - Terrain : 99 chemin des Charbottes Lyon 9ème

PC 069 389 17 00404 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Bonneau Gérard 32 rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine, réfection de façade et modification de toiture - Surface créée : 29 m² - Terrain : 24 quai Pierre Scize Lyon 9ème

PC 069 385 17 00414 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Jurado Anne 23 chemin de Villeneuve 69130 Ecully - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 73 m² - Terrain : 2 rue de la Fronde Lyon 5ème

PC 069 385 17 00437 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Courtial Christophe 44 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Projet : Surélévation d'une

maison individuelle - Surface créée : 32 m² - Terrain : 44-46 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème

PC 069 385 18 00009 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Valo Patrick 46 rue de la Garde 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 50 m² - Terrain : 46 rue de la Garde Lyon 5ème

PC 069 383 18 00034 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Rissoan Romain 40 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 58 m² - Terrain : 11 rue Julien Lyon 3ème

Permis de Démolir délivré pendant la période du 19 au 23 mars 2018

PD 069 387 18 00006 - Arrêté du 23 mars 2018 à Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Projet : Démolition d'une loge - Terrain : 202 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

Changements d'Usage délivrés pendant la période du 19 au 23 mars 2018

US 069 389 18 00060 - Arrêté du 22 mars 2018 à M. Haffar Samir 3 rue de Trève 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 106 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

US 069 382 18 00070 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Bourgeois Vincent 18 rue du Gonjon 67000 Strasbourg - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Professeur Louis Paufigue Lyon 2ème

US 069 387 18 00072 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Ponsin Fabrice 13 le Parc de Chatenay 38540 Heyrieux - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

US 069 386 18 00073 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Di Giusto Pascal 4 rue Nouvelle 42120 Le Coteau - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 83 rue Duguesclin Lyon 6ème

US 069 381 18 00075 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Gontier Gilles 17 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 382 18 00081 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Monnet Pierre 21 rue Affre 75018 PARIS - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue d'Amboise Lyon 2ème

US 069 382 18 00082 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Dubois Sophie 4 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue de la Barre Lyon 2ème

US 069 382 18 00084 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Borges Jean 470 rue Peignaux Dames 69620 Le Bois D Oingt - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28.2 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 rue Mercière Lyon 2ème

US 069 385 18 00085 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Gaydon Gaétane 28 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue des trois Maries Lyon 5ème

US 069 382 18 00087 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Testa Ivo 2 impasse du Belvédère 38300 Domarin - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47.15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 62 rue Mercière Lyon 2ème

US 069 387 18 00088 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Guillaume Marion 331 rue Garibaldi 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38.48 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 331 rue Garibaldi Lyon 7ème

US 069 389 18 00089 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Castelbou Valérie 38 quai Jaÿr 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 38 quai Jaÿr Lyon 9ème

US 069 387 18 00095 - Arrêté du 22 mars 2018 à Mme Campion Hélène 202 allée des Fruitières 69390 Charly - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 67.7 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 avenue Leclerc Lyon 7ème

US 069 386 18 00099 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Bailly Claire 11 rue Robert Cear 1204 Genève - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48.02 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 cours Vitton Lyon 6ème

US 069 385 18 00100 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Du Tremolet De Lacheisserie Isabelle 47 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 80-82 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 386 18 00104 - Arrêté du 22 mars 2018 à M. Viollet Benoît 5 rue du Trève 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue de la Viabert Lyon 6ème

US 069 389 18 00105 - Arrêté du 23 mars 2018 à M. Viollet Benoît 5 rue du Trève 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue du Trève Lyon 9ème

US 069 383 18 00107 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Grenier Lynda 25 allée du Pré de Cogny 69570 Dardilly - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 100 cours Lafayette Lyon 3ème

US 069 381 18 00108 - Arrêté du 23 mars 2018 à Mme Vialle Anne 30 rue des Haies 75020 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de l'Annonciade Lyon 1er

US 069 381 18 00111 - Arrêté du 22 mars 2018 à M. et Mme Baclet Jean Philippe et Virginie 295 chemin de Bessicot 01160 Neuville Sur Ain - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er

US 069 381 18 00112 - Arrêté du 22 mars 2018 à M. Noblet Thomas 96 impasse des Vignes 69210 Fleurieux sur l'Arbresle - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28.5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Désiré Lyon 1er

US 069 386 18 00113 - Arrêté du 22 mars 2018 à Mme Chandler Carol chez Apart'Ambiance 19 rue Desaix 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35.82 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 rue des Charmettes Lyon 6ème

US 069 385 18 00114 - Arrêté du 22 mars 2018 à M. De Brabandère Florian 193 b rue du Perron 69730 Genay - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21.15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Saint-Georges Lyon 5ème